



**REPUBLIQUE DU BENIN**



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**

**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES**

**ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE**

**DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE**

**Mémoire de DEA**

Option : Histoire Economique

Thème :

***L'évolution économique de Ouidah de 1892 à 1960.***

Préparé et soutenu par :

Valère SOGBOSSI

Sous la direction du :

Prof. Sébastien D. SOTINDJO

Maître de Conférences/CAMES.

Année académique : 2014-2015

## Introduction

En Afrique, la conquête coloniale provoqua de profondes mutations sociales, politiques et économiques et entraîna la mise en place de nouvelles structures politico-administratives et l'institution de nouveaux courants d'échange.

De plus, la colonisation favorisa certaines villes précoloniales à conserver leur importance et suscita la création de nouveaux centres urbains. Par contre, des villes précoloniales comme Ouidah, sous l'influence des restructurations faites par le colonisateur, perdirent progressivement de leur importance politique, économique et sociale. Ouidah s'étiola graduellement depuis la fin des années 1920 et au cours de la décennie 1930. Ce fait chagrine profondément aujourd'hui les Ouidahniens. En effet, après avoir été une des premières cités à mériter le nom de ville, Ouidah tombait au rang d'un bourg qui parvient difficilement à se maintenir en vie.

Il est important de savoir les causes de la décadence économique de Ouidah sous le joug colonial. De nombreux travaux ont été réalisés sur cette ville. Cependant, en les consultant, on se rend compte que des pans entiers de l'histoire de cette localité ont été peu ou pas du tout étudiés.

La vie économique de Ouidah fait partie des questions dont l'étude n'a pas encore été menée de façon approfondie. C'est dire qu'en choisissant de réfléchir sur « *L'évolution économique de Ouidah de 1892 à 1960* », nous avons voulu contribuer, de façon modeste, à combler un vide.

Notre intention est donc d'étudier, les facteurs qui contribuèrent à la baisse des activités économiques et à la décroissance démographique de Ouidah sous la colonisation.

Cette étude se propose d'expliquer le processus de la chute des activités économiques à Ouidah et la décroissance démographique de la ville de la conquête coloniale à l'indépendance du Dahomey. L'intérêt de cette étude est de faire ressortir les permanences et les ruptures qui ont marqué l'économie de Ouidah de 1892 à 1960.

Pourquoi avoir choisi les deux bornes chronologiques 1892 et 1960 ?

Nous avons choisi 1892 puisqu'elle représente pour Ouidah une année charnière marquée par une série d'événements déterminants pour la ville. De fait, en mai 1892, débuta la seconde guerre entre la France et le Danxomè qui se solda le 17 novembre de la même année par la chute d'Agbomè. Les conséquences de la chute d'Agbomè qui commandait Gléxwé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1741, ne l'épargnèrent pas. Le 3 décembre 1892, la France imposa un protectorat au Danxomè et l'acceptation de la présence

française à Ouidah. A cette date, le drapeau tricolore fut souverainement arboré sur le fort français et salué par vingt-et-un coups de canon. L'année 1960 est autant significative pour l'ensemble du Dahomey que pour Ouidah. Le 1<sup>er</sup> août 1960, le Dahomey accédait à la souveraineté nationale, ce qui mettait à la fin de la présence de l'administration française à Ouidah.

Nous avons accordé une grande place aux sources d'archives dans notre démarche méthodologique. Ce qui nous a amené à consulter des documents tant publics que privés, surtout ceux des personnes qui ont manifesté un intérêt pour notre recherche. A Porto-Novo, aux Archives Nationales du Bénin, nous avons fait une bonne moisson d'informations en dépit de quelques lacunes liées à la conservation des documents. A Ouidah, les archives privées de messieurs Emile Ologoudou, Honorat Aguessy, Marius Francisco entre autres nous ont été d'un apport précieux.

Nous n'avons pas négligé les autres sources pour mener cette étude : sources écrites, orales et des données archéologiques. La recherche documentaire préliminaire nous a permis de faire une exploitation bibliographique partielle dans différents centres de recherche ou de documentation. Nous avons consulté des ouvrages généraux et spécifiques, des mémoires de maîtrise et des thèses qui traitent des sujets portant sur l'économie du Dahomey en général et celle de Ouidah en particulier. Grâce à un questionnaire et à la technique d'interviews, nous avons collecté des informations auprès des populations.

Le plan s'articule autour de deux grands volets conformément au modèle exigé pour conduire les travaux d'un mémoire de DEA en histoire à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

Ainsi, après avoir exposé l'approche conceptuelle et méthodologique de notre travail, nous en présenterons l'orientation générale et, à titre illustratif, les premiers résultats.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**APPROCHE CONCEPTUELLE**  
**ET MÉTHODOLOGIQUE**

## **CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE**

Il s'agira pour nous dans cette partie du travail d'énoncer en premier lieu le sujet, de dégager la problématique et de définir quelques concepts, permettant de mieux cerner notre thème de recherche. Ensuite, nous définirons les objectifs du sujet, montrerons l'intérêt avant de poser les hypothèses de recherche.

### **I- ENONCE DU SUJET ET DEFINITION DES CONCEPTS**

#### **A- Enoncé du sujet**

Jusqu'ici, l'état de la question montre que le déclin économique et politique de la ville de Ouidah est principalement dû à la baisse des activités économiques dans cet ancien port du Danxomè.

Des explorateurs et agents coloniaux ayant visité ou servi sur la « Côte des Esclaves » laissèrent de nombreux écrits sur Ouidah. Ces sources écrites nous renseignent aujourd'hui de façon plus ou moins précise sur le rôle du port de Ouidah, des factoreries et des maisons de commerce européennes et indigènes dans l'essor économique de Ouidah.

Alors, on pourrait croire à l'existence d'une documentation sur cette ville. Il n'en est rien ! Généralement, de nombreux pans de l'histoire économique et sociale de Ouidah sont absents des préoccupations de ces auteurs, ce qui, pour la compréhension de l'histoire de la ville, pose un vrai problème. Et c'est là l'une des raisons qui justifient le choix de notre thème intitulé "*L'évolution économique de Ouidah de 1892 à 1960*". Il conduit au cœur de l'histoire économique et sociale de Ouidah.

#### **B- Problématique**

L'exploitation du wharf et la volonté du colonisateur de bâtir une ville moderne entraînèrent l'émergence d'un nouveau centre urbain sur le littoral dahoméen : Cotonou au détriment des anciennes cités portuaires au nombre desquelles Ouidah. Ainsi, Ouidah perdit brusquement son poids économique sous la colonisation française du Dahomey. Dès lors, on peut se poser une série de questions : quelle était la place de Ouidah dans la politique d'exploitation de la colonie du "Dahomey et Dépendances" mise en place par la France ? Quels étaient les facteurs qui ont favorisé la chute des activités économiques à Ouidah et quelle fut l'attitude des diverses composantes de la population de la ville face à cette situation ? La colonisation a-t-elle profité aux habitants de Ouidah qui trouvèrent dans la conquête française du Danxomè une opportunité pour l'extension de leurs activités ? En perdant son statut de capitale économique du Danxomè, quelle était alors la

nouvelle place de Ouidah dans l'armature urbaine coloniale ? En un mot, quelles furent les conséquences de l'intégration de Ouidah à la colonie du Dahomey ?

Cette étude qui s'étend de la conquête coloniale française du Danxomè (1892) à l'indépendance de la colonie du Dahomey du joug colonial (1960) nous permettra de répondre à cette série de questions.

### C - Clarification conceptuelle et cadre de l'étude

Pour mener à bien la présente recherche, il faut clarifier les bases conceptuelles sur lesquelles elle repose, définir certains termes importants, situer et circonscrire le cadre de l'étude.

#### 1- Définition des concepts

Sur les ruines d'anciennes entités politiques dont le Danxomè, la France créa le 22 juin 1894 la colonie du « Dahomey et Dépendances » divisée politiquement et administrativement en trois catégories de territoires :

- les territoires annexés<sup>1</sup>,
- les territoires protégés<sup>2</sup> et
- les territoires d'action politique<sup>3</sup>.

Mais que signifient pour le colonisateur les expressions « annexés », « protégés » et « action politique » ?

Du latin *junctum*, annexé est selon les dictionnaires français le *Littré* et *Le grand Robert* de la langue française, le fait de « joindre à, rattacher à ». Ainsi, les espaces classés dans cette catégorie font partie du patrimoine colonial de la France au Dahomey pour répondre à la dépêche<sup>4</sup> de Dodds du 22 novembre 1892. Cependant, pourquoi le colonisateur rangea-t-il dans la catégorie des territoires annexés des régions comme Grand-Popo<sup>5</sup> et Agoué<sup>6</sup> qui furent liées à la France par des traités de protectorat signés depuis la seconde moitié du

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Grand-Popo, Agoué, Ouidah, Cotonou et Abomey-Calavi.

<sup>2</sup> Ces territoires comprennent les royaumes de Xogbonu (Porto-Novo), d'Allada, d'Abomey, les confédérations des Ouatchis et de Ouèrè-Kétou.

<sup>3</sup> Ils s'étendent du 9<sup>ème</sup> parallèle, du Dahomey au Niger et sont placés sous l'autorité directe du gouverneur.

<sup>4</sup> Cette dépêche stipulait : « Propose démembrement royaume d'Abomey. Littoral serait annexé à nos possessions qu'il relierait. Reste pays serait partagé entre trois chefs indigènes indépendants. Les uns des autres, sous protectorat France, et surveillance Résident. Chefs-lieux des trois seraient Allada, Abomey et point à déterminer sur rive gauche Ouémé entre Agony et Dogba ... »

<sup>5</sup> E. Augustt Karl, 1970 : *Les traités de protectorat français dans le Dahomey*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Toulouse, p.139.

<sup>6</sup> E. Augustt Karl, 1970 : *Les traités de protectorat français dans le Dahomey*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Toulouse, p.140.

XIX<sup>ème</sup> siècle ? En d'autres termes, la France depuis la signature des traités entre elle et les chefs indigènes<sup>7</sup> de ces régions prit leur défense ou leur porta secours et appui.

Dans un premier temps, les territoires protégés et les territoires d'action politique<sup>8</sup> de la colonie du « Dahomey et Dépendances » étaient gérés de façon autonome et homogène<sup>9</sup> puis un conseil d'administration<sup>10</sup> fut mis en place.

Les territoires annexés étaient divisés en circonscriptions administratives appelées cercles dirigés par des commandants de cercles. Ces derniers avaient sous leurs ordres et comme auxiliaires les chefs indigènes de cantons et de villages. Ouidah entra dans cette organisation administrative mise en place par le colonisateur.

## 2- Cadre de l'étude

Cette étude couvre le cercle de Ouidah<sup>11</sup> (actuelles communes de Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito). Au cours de la colonisation, les divisions territoriales s'effectuèrent surtout en fonction des commodités administratives de cette période où le portage, les barques et les bicyclettes étaient les seuls moyens dont disposèrent les administrateurs pour se déplacer afin d'accomplir leur mission. Les divisions administratives furent réduites par souci d'économie. Avec le développement des moyens de communication, le gouverneur de la colonie estima que le découpage administratif du Dahomey en treize cercles était caduc. Dès lors, le nombre de cercles fut réduit en 1934 à huit<sup>12</sup>. Ainsi, l'administration rattacha le cercle de Ouidah à une jeune ville qui ne cesse de s'étendre : Cotonou. Deux ans plus tard, le cercle de Ouidah fut rétabli mais perdit son arrière-pays. C'est ce qui justifie l'instabilité du statut juridique de Ouidah sous la colonisation.

---

<sup>7</sup> Du latin *indigena*, l'indigène est l'originaire du pays. Il désigne ici un Ouidahien et les facteurs qui lui sont liés.

<sup>8</sup> Les articles 5 et 6 de l'arrêté du 22 juin 1894 stipulèrent respectivement que : « Chacun de ces cercles est dirigé par un administrateur ayant sous ses ordres les chefs indigènes de cantons et de villages » et « Les territoires protégés sont placés sous le contrôle de résidents établis auprès des chefs indigènes sous la haute autorité du gouverneur ».

<sup>9</sup> En 1900, la France opta pour une administration directe en supprimant les protectorats pour l'ensemble de la colonie.

<sup>10</sup> Le conseil d'administration de la colonie avait à sa tête un président en la personne du gouverneur et comprenait le secrétaire général de la colonie, le commandant des troupes, le chef des services administratifs, un notable indigène et un notable français tous deux désignés par le gouverneur, deux suppléants de même origine leur étaient associés pour les remplacer en cas d'absence.

<sup>11</sup> Voir Archives Nationales du Bénin, article 2 de l'arrêté du 12 avril 1902 relatif aux limites des cercles de Ouidah et du protectorat d'Allada.

<sup>12</sup> En 1945, le Dahomey comptait neuf cercles, H. DESANTI, 1945 : *Du Danhomè au Bénin- Niger*, Paris, Larose, p.84.

Tout au long de cette étude, nous avons tenu compte des diverses caractéristiques juridiques de Ouidah sous la colonisation<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> La loi du 18 novembre 1955 créa les communes de plein exercice dont Ouidah qui fut subdivisée en quatre sessions (1<sup>er</sup> session : Ahouandjigo, quartiers Brésil et Boya, 2<sup>ème</sup> session : Fonsramè, 3<sup>ème</sup> session : Tovè et 4<sup>ème</sup> session : Sogbadji et Djègbadji).

**Carte n° 1 : Limites territoriales du cercle de Ouidah établies en 1915 selon les indications du gouverneur Four**



Sources : A.N.B. Dossiers Domaniaux, commandant de cercle Jolicier, Ouidah le 23 janvier 1915.

## II- OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

### A - Objectifs et intérêt de l'étude

Née au XVI<sup>ème</sup> siècle, Gléxwé/Ouidah abritait la résidence de vacances du roi de Saxè avant de devenir sous l'administration fon la principale porte océane du Danxomè à partir de 1741.

Les Xwéda arrivés par vagues successives<sup>14</sup> dans la région s'adonnaient à la pêche et aux activités saunières. C'est dans ce milieu lacustre qu'ils réussirent à s'organiser politiquement, économiquement et religieusement. Cette organisation leur permit de contrôler pendant des siècles le commerce des esclaves. Cependant, l'intrusion du Danxomè sur la côte après la conquête d'Allada et de Saxè provoqua leur dispersion. En abandonnant Saxè la capitale du royaume, deux localités étaient favorables aux fuyards devant les coups de boutoir d'Agaja : la ville commerciale de Gléxwé et la rive occidentale du lac Ahémé. A Gléxwé, ils participèrent activement à l'animation des activités économiques et jouèrent pour certains un rôle déterminant dans la traite des esclaves et plus tard de celle des produits du palmier à huile. Le contrôle des activités liées à la traite par le Danxomè à Gléxwé fit de la ville l'un des ports les plus importants de la Côte des Esclaves. Avec la suppression de la traite des esclaves, Ouidah devint la principale plaque tournante de l'approvisionnement des traitants européens en huile rouge.

Après la conquête du Danxomè, la domination française se traduisait par l'essor de l'économie de traite grâce au système colonial mis en place et maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1960. Depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>15</sup>, les populations de Gléxwé/Ouidah étaient confrontées aux puissances coloniales<sup>16</sup>. Le départ des maisons de commerce de Ouidah après la décision de l'administration coloniale d'ériger à Cotonou un wharf eut de nombreuses conséquences sur le niveau des activités économiques dans la ville.

Jadis objet de toutes les convoitises, Ouidah perdit son charme au fil des années et fut supplantée par ses rivales Porto-Novo et Cotonou au cours de la période coloniale.

Au-delà des théories et des caricatures sur l'économie coloniale de Ouidah, des permanences et ruptures ont marqué cette époque, qu'il nous est apparu utile d'analyser dans les moindres détails pour en connaître les tenants et les aboutissants.

---

<sup>14</sup> Cf. G.R. SOGLO, 1994-1995 : *Les Xwéda. De la formation du royaume de Sayi (Saxé) à la dispersion, XV<sup>ème</sup>- XVII<sup>ème</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, UNB, 120p., et V. SOGBOSSI, 2010-2011 : *L'évolution économique de la région de Gléxwé du royaume xwéda de Saxé à la domination fon (1741-1892)*, mémoire de maîtrise, UAC, 100p.

<sup>15</sup> Juda ou Ouidah fut fondée à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle et accueille indistinctement des traitants français, anglais et portugais qui construisent chacun un fort de même que les Danois et Hollandais.

<sup>16</sup> Tentative d'imposition du protectorat portugais à Ouidah par exemple.

Notre étude a comme finalité d'étudier les causes, les manifestations et les conséquences de la baisse continue du flux des activités économiques à Ouidah sous la colonisation française du Dahomey. Ainsi, nous allons les identifier et les périodiser afin de recomposer l'histoire économique de la ville et de son arrière-pays dont elle dépend en produits vivriers.

## **B- Hypothèses de recherche**

Les hypothèses formulées sont les suivantes :

- Ouidah occupa une place importante dans la politique d'exploitation de la colonie du "Dahomey et Dépendances" mise en place par la France (1894-1900),
- la construction du wharf de Cotonou porta un coup aux activités commerciales du port de Ouidah,
- le départ de Ouidah des maisons de commerce entraîna la réduction des affaires à Ouidah et provoqua la migration de bon nombre de ses habitants,
- l'élimination des traitants dahoméens grâce à la politique fiscale discriminatoire mise en place par l'administration permit aux maisons de commerce françaises de réaliser d'énormes profits.

Une approche méthodologique adaptée à la problématique ainsi définie et aux hypothèses formulées, permettra d'atteindre les objectifs fixés.

## **CHAPITRE II : ETAT DE LA QUESTION**

Dans ce chapitre, nous voulons faire le point des travaux de recherche effectués. Il s'agit d'une revue partielle de littérature sur le sujet. Ouidah intéresse plusieurs chercheurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Ainsi, les Xwéda et surtout leur ville ont très tôt fait l'objet de plusieurs études.

De nombreuses études ont été réalisées sur l'économie précoloniale du Dahomey et par ricochet sur Ouidah. Nous avons lu et analysé le contenu de ces ouvrages pour donner une orientation générale à notre contribution. Nous présentons quelques œuvres des chercheurs étrangers sur Ouidah avant celles des chercheurs nationaux.

### **A- Les travaux des chercheurs étrangers**

Dans « L'affaire Adjovi : la bourgeoisie foncière naissante au Dahomey, face à l'administration coloniale » in Coquéry-Vidrovitch Catherine (Edit.), 1983 : *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, T.II, Paris, l'Harmattan, pp. 241-267, Patrick Manning et Bryn Mawr College expliquent les divers mécanismes du colonisateur pour annihiler les tentatives de mise en place d'une bourgeoisie indigène immobilière au Dahomey.

Paul Reynier en 1993 a écrit : « Ouidah : organisation du commandement indigène à Ouidah » in *Mémoire du Bénin* (matériaux d'histoire), n° 2, 88p. A travers cet article, l'auteur a présenté en détail les intermédiaires indigènes installés par le colonisateur pour le représenter dans les cantons, quartiers et villages de Ouidah.

### **B- Les travaux des chercheurs nationaux**

A l'instar de leurs collègues étrangers, des chercheurs béninois se sont aussi intéressés à Ouidah et à ses habitants. A notre connaissance, aucun ouvrage de référence n'a été publié sur les mutations économiques à Ouidah sous la colonisation du Dahomey.

En dépit des multiples articles qui ont été écrits sur Ouidah, très peu sont consacrés à l'économie. Les différents travaux que nous avons pu dépouiller sont constitués d'articles, de mémoires et de thèses qui renseignent tout comme ceux des chercheurs étrangers sur l'origine de Ouidah, ses habitants, leurs activités et celles introduites par l'arrivée des nouveaux migrants à la fin de la traite négrière. Ces mémoires et thèses, pour la plupart, puisent leurs sources chez les chercheurs étrangers ou sont des collectes de traditions orales. Ici on peut retenir entre autres les travaux de Bellarmin C. Codo et Sylvain C. Anignikin. Ces derniers dans « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans

le système capitaliste : le cas du Dahomey entre les deux guerres », in Coquéry-Vidrovitch Catherine (Edit.), 1983 : *Entreprises et entrepreneurs en Afrique aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, pp.269-286, étudient le secteur indigène entre les deux guerres mondiales. Ils présentent le tableau des relations que l'administration coloniale entretenait avec les acteurs autochtones de la vie économique du Dahomey.

L'esquisse des recherches de Anignikin et de Codo fut présentée au cours du pré-colloque "Origines" organisé à Ouidah du 23 au 27 septembre 1985 sous le parrainage de l'Union Générale pour le Développement de Ouidah. L'ensemble des communications de ce pré-colloque a été rassemblé et publié en 1985, à Caen, aux Editions Kanta, en 155 pages. A travers leur article Anignikin (C.S.) et Codo (C.B.) : « Ouidah sous le régime colonial », in *Les voies de la renaissance de Ouidah*. Actes du pré-colloque Origines, tenu à Ouidah du 23 au 27 septembre 1985, Caen, Kanta, pp.103-114, nous renseignent sur l'évolution de la bourgeoisie ouidahnienne lorsque le Dahomey était encore sous la domination de la France.

En dehors des communications de ces deux chercheurs, d'autres participants à ce colloque comme Théophile Houechenou et Michel E. Gomez ont aussi décrit l'important rôle historique joué par Ouidah dans la région depuis sa création jusqu'à sa décadence socioéconomique à la veille de l'indépendance du Dahomey. En effet, Houechenou met un accent particulier sur le rôle de pionnier joué par Ouidah dans la christianisation et la scolarisation dans la colonie à travers sa communication sur le thème : « Ouidah et l'évangélisation ».

De son côté, Michel E. Gomez après avoir brièvement rappelé le passé glorieux de Ouidah dans sa communication, a présenté le tableau sombre qui le caractérise depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1960.

En outre, Codo dans son article « Régime colonial, crises économiques et mutations socio-économiques à Ouidah (1927-1937) » paru dans *Afrika Zamani* en 1993, n° spécial sur le Bénin, pp. 175-189, explique comment le colonisateur a détruit le système économique indigène en inondant les marchés ouidahniens par des produits manufacturés. Sur la même lancée, Houémavo (A.), 1984 : *La politique économique coloniale au Dahomey (entre deux guerres) et ses implications sociales*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle soutenue à l'Université de Dakar, 383 pages, évalue les conséquences de la politique économique mise en place par le colonisateur.

Dans *Histoire économique du Dahomey (Bénin) (1890-1920)*, Hélène d'Almeida-Topor a étudié entre autres les diverses activités économiques de la colonie du Dahomey et décrit

les divers circuits économiques qui animent l'économie du territoire. Dans cette thèse, l'auteure a tracé des courbes, des graphiques et construit des tableaux pour rendre compte de l'importance économique de la colonie du Dahomey d'une part et des parts respectives de chaque cercle dont Ouidah, d'autre part entre 1890 et 1920.

Bancolé Alexis, 1983 : *L'approvisionnement vivrier de Ouidah (Bénin)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle de géographie, Bordeaux, 291 pages met l'accent sur l'importance de l'arrière-pays de Ouidah dans la fourniture des produits alimentaires à la ville portuaire. La ventilation de ces produits à partir des marchés locaux est la quintessence des recherches menées par Hinvi Corneille, 1998-1999 dans *Les marchés de Ouidah : spécificité et fonctionnement*, mémoire de maîtrise, UNB, 110p.

Dans *Le comptoir de Ouidah, une ville singulière* paru aux Editions Karthala en 1995, Alain Sinou retrace le passé de la ville en dressant en 191 pages un tableau des différents secteurs de la vie à Ouidah avant, pendant et après la colonisation française.

Enfin, Ahononga (I.N.), 2012-2013 dans *Questions domaniales et développement économique de la région de Gléxwé/Ouidah : 1894-1929*, mémoire de maîtrise, UAC, 128 pages, fait le bilan des réformes foncières entreprises par l'administration coloniale dans la cité de Kpassè, pour déposséder les grandes collectivités de Ouidah de leurs propriétés foncières et les affaiblir. Dans ce mémoire, elle évalue l'impact de ces réformes sur le développement économique, social et administratif de Ouidah entre la reddition de Béhanzin et la crise économique mondiale.

Ces divers ouvrages sont d'une grande utilité documentaire, mais ils n'analysent pas les mutations économiques et sociales subies par Ouidah entre 1892 et 1960.

### CHAPITRE III : METHODOLOGIE APPLIQUEE

La méthodologie adoptée pour réaliser ce travail est basée sur trois approches : l'exploitation des ressources bibliographiques et des sources d'archives, l'enquête de terrain, la critique des documents et des témoignages oraux.

En effet, au cours de nos travaux de recherche, nous avons couplé les ressources archivistiques et bibliographiques avec les enquêtes sur le terrain menées auprès des personnes susceptibles de nous fournir des informations sur l'objet de notre d'étude ; non parce qu'elles en étaient nécessairement contemporaines mais en raison de ce qu'elles auraient appris directement ou indirectement.

Les enquêtes sur le terrain nous ont permis de découvrir à la fois la richesse et les limites des sources orales : s'il est vrai que certains de nos informateurs nous ont été d'un grand concours dans la collecte des données, d'autres par contre ignorent tout sur le thème. Mais quelle que soit la qualité de l'informateur, l'esprit critique nous a toujours amené à chercher à distinguer le faux du vrai, et à en tirer ce qui est utile pour nous.

#### A- Les documents d'archives et autres sources écrites

Beaucoup de missionnaires, d'explorateurs, d'agents et administrateurs coloniaux ont laissé des récits de voyages, des études, des mémoires et des rapports sur le Dahomey en général et sur Ouidah en particulier. A ces documents aussi riches les uns que les autres s'ajoutent des articles écrits par des nationaux et des étrangers, des travaux de recherche, thèses et mémoires que nous avons consultés. Il en a été ainsi aux Archives Nationales du Bénin et dans les bibliothèques publiques et privées. Aux Archives Nationales à Porto-Novo, nous avons trouvé très peu de documents relatifs à notre sujet. Sur place, nous avons dépouillé avec un grand intérêt une partie des documents des séries E et D, consulté les parutions du *Journal Officiel du Dahomey* et des fragments des dossiers 7D, 1E<sub>2</sub>, 1E<sub>3</sub>, 1E<sub>8</sub> et 1E<sub>14</sub> relatifs aux rapports des divers commandants de cercle de Ouidah et exploité quelques numéros disponibles de la revue *Etudes Dahoméennes*.

Malheureusement, les parutions du *Phare du Dahomey*, les documents de la série Q (relatifs aux affaires économiques) et la grande partie des documents de la série E (liés aux affaires politiques) qui auraient pu nous permettre de faire une collecte de données liées aux activités économiques à Ouidah sont placés sous scellés et exclus de la consultation en raison de leur état de destruction très poussé et de l'opération de numérisation en cours.

Dans les bibliothèques de l'Institut Français du Bénin et de la Fraternité saint Dominique à Cotonou, il a été mis à notre disposition des thèses, des récits de voyages, des

mémoires et des rapports sur Ouidah. Il en ressort que Ouidah a eu le même destin que les anciennes métropoles côtières de Grand Bassam en Côte d'Ivoire ou de Cape Coast au Ghana.

Il est impossible d'étudier l'histoire économique de Ouidah sans se référer au milieu de vie et aux activités des premiers occupants des lieux, les Xwéda. Population lacustre vivant dans un environnement marais salant, les Xwéda développèrent une grande capacité d'adaptation aux conditions auxquelles les soumièrent le Danxomè et plus tard la France. Les sources écrites sont complétées par les sources orales.

### **B- Les sources orales**

Les sources orales tiennent une place importante dans cette approche méthodologique. L'enquête auprès des personnes ressources, en l'occurrence des économistes, historiens, sociologues, géographes, religieux, .... est la deuxième source d'informations à laquelle nous avons eu recours. Cette démarche nous a permis, suivant un guide de recherche inspiré de nos interrogations, de recueillir des témoignages oraux qui ont comblé le vide d'informations constaté dans les sources écrites mais aussi de les vérifier.

Nous ne saurions conduire cette étude sans nous référer aux sources matérielles ou archéologiques.

### **C- Les sources matérielles**

L'archéologie est une discipline très importante pour l'histoire du Bénin en général et de la région de Ouidah en particulier. Les ruines de forts, des maisons de commerce, des bâtisses administratives et du port de Ouidah témoignent de la brillante animation économique qu'a connue Ouidah. Mais pour rendre compte de l'importance du passé de cette ville dans l'histoire de notre pays, d'importantes recherches doivent être entreprises.

A Ouidah, il y a des faits matériels visibles qui témoignent du passé économique glorieux de la ville. Nous avons essayé de mener une enquête autour des vieilles bâtisses, des ancres de navires abandonnées sur le littoral ouidahnièn, des temples, des divinités et autres lieux de culte capables de nous renseigner sur notre thème.

Le standing des bâtisses nous permet d'affirmer que la ville fut une capitale-relai des grandes maisons de commerce occidentales. L'important rôle administratif joué par Ouidah sous le joug colonial s'observe à travers les multiples bâtisses en ruine qui servaient autrefois de bureaux à l'administration coloniale et de "Résidence" au

commandant de cercle. Il en est de même des porches ouvragés des maisons coloniales qui décorent le paysage et attestent que la ville fut à la fois une cité entrepôt et une cité dortoir.

La religiosité des Xwéda et des autres peuples qui habitent la ville est attestée par la présence des multiples temples, églises, autels, mosquées et autres lieux de culte.

Ici comme partout au sud et au centre du Dahomey, des Lègba étaient installés à l'entrée de la ville, de chaque village et concession. Le plus célèbre est celui dédié au roi Agaja et installé sur la voie de Savi au nord de la ville. Est aussi visible toute une série de murs colorés et portant des marques caractéristiques de telle ou telle divinité.

En dehors des vestiges liés aux cultes touchant une grande partie de la population, nous avons aussi les restes des temples des cultes réservés à un clan ou à un lignage.

Le brassage culturel et ethnique de Ouidah est attesté par l'existence dans la ville de plusieurs minarets de mosquées, de temples protestants, d'églises catholiques et de couvents d'ancêtres divinisés et d'autres divinités aussi bien royales que populaires. Tout ceci montre que la ville était habitée par une population pratiquant diverses religions. Car Ouidah était comme Cotonou quelques années plus tôt (de 1741 à 1900), à la fois une cité dortoir et le plus grand marché de travail du Dahomey.

#### **D- Traitement et analyse des données**

Les diverses informations collectées ont été traitées selon les approches quantitative et qualitative. Mais l'approche quantitative est notre méthode privilégiée puisqu'elle captive l'attention, provoque l'interrogation et renforce la réflexion. Ainsi, nous avons collecté des données chiffrées, élaboré des tableaux, réalisé des graphiques qui ont été interprétés pour produire le discours historique. A cette technique, nous avons ajouté celle de la localisation et de l'observation chère aux géographes qui ont été interprétés pour produire le discours historique.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**ORIENTATION GÉNÉRALE ET**  
**POINT DE LA RECHERCHE**

## **CHAPITRE IV : PRESENTATION DU PLAN PROVISOIRE DE LA THESE**

Nous présenterons dans cette partie le plan provisoire de la thèse. Celui-ci s'inscrit dans la même dynamique que le thème du DEA.

### **Thème :**

*L'évolution économique de Ouidah de 1892 à 1960.*

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **PREMIERE PARTIE : LA CONQUETE DU DANXOME ET L'INTEGRATION DE OUIDAH A LA COLONIE DU DAHOMEY**

Dans la première partie du plan de la thèse, nous allons faire l'état des lieux en évoquant les mobiles de la conquête du Danxomé par la France et l'impact de cette conquête sur le nouvel ordre qui apparut dans la région.

#### **Chapitre I : La conquête du Danxomé par la France (1890-1894)**

- A- Les motifs de la conquête
- B- La guerre franco-danxoméenne (1890-1892)
- C- Les conséquences de la guerre

#### **Chapitre II : L'intégration de Ouidah à la colonie du "Dahomey et Dépendances"**

- A- La mise en place de l'administration coloniale
- B- L'expropriation des terres des grandes collectivités locales
- C- La transformation de Ouidah en une simple région agricole du Dahomey

#### **Chapitre III : L'adaptation des acteurs économiques traditionnels à la nouvelle donne**

- A- Les nouvelles fonctions des Ahissinon
- B- La reconversion des Afro-Brésiliens
- C- L'installation des succursales des maisons européennes de commerce à Ouidah

## **DEUXIEME PARTIE : LE DECLIN DE OUIDAH (1892-1960)**

Dans la deuxième partie de notre travail, nous abordons les raisons de la baisse des activités économiques à Ouidah. Ensuite, nous apprécierons le rôle joué par Ouidah dans l'économie du Dahomey. Enfin, nous montrerons comment Ouidah évolua politiquement et administrativement entre 1892 et 1960. Tout ceci nous amène dans cette deuxième partie à distinguer les chapitres suivants :

### **Chapitre IV : Les motifs de la baisse des activités économiques à Ouidah**

- A- La mise en service du wharf et l'orientation du réseau ferré vers Cotonou comme terminus
- B- L'implantation des traitants européens hors de Ouidah
- C- L'afflux des habitants de Ouidah vers Cotonou

### **Chapitre V : Ouidah dans l'économie du Dahomey (1894-1945)**

- A- Le triomphe de l'économie de traite (1894-1900)
- B- La crise économique mondiale et l'aggravation des difficultés économiques
- C- L'expansion du secteur public et la liquidation des traitants indigènes par l'administration coloniale

### **Chapitre VI : L'évolution politique et administrative de Ouidah sous le régime colonial (1903-1960)**

- A- Ouidah : du statut de chef-lieu de cercle à la commune mixte (1903-1954)
- B- Ouidah : commune de plein-exercice (1955-1960)
- C- De l'entrepôt de base au 8<sup>ème</sup> Bataillon des Tirailleurs Sénégalais

## **TROISIEME PARTIE : L'EVALUATION DES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES ACTIVITES ECONOMIQUES A OUIDAH**

Dans la troisième partie de ce travail, nous apprécierons l'impact de la chute des activités économiques à Ouidah aux multiples plans économique, politique et social à travers les chapitres suivants :

### **Chapitre VII : L'impact de la décadence économique de Ouidah**

- A- L'exode des Ouidahniens vers Cotonou
- B- La décadence matérielle
- C- La décadence administrative

### **Chapitre VIII : Les mutations sociales à Ouidah**

- A- Le déclin intellectuel de Ouidah
- B- Ouidah : du siège du vicariat apostolique du Dahomey au séminaire saint Gall
- C- Le recul participatif des Ouidahniens aux mouvements nationalistes

### **Chapitre IX : Ouidah : une ville "moderne" ?**

- A- Ouidah : une ville oubliée
- B- Ouidah : de la capitale économique à la ville secondaire
- C- La lente renaissance de Ouidah

## **CONCLUSION GENERALE**

## **CHAPITRE V : PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS A TITRE ILLUSTRATIF**

### **CHAPITRE V : OUIDAH DANS L'ECONOMIE DU DAHOMEY (1894-1945)**

De la conquête coloniale à la veille de la crise économique mondiale, les activités liées à l'économie de traite dont Ouidah était une importante plaque tournante progressèrent vertigineusement. Ainsi entre les deux guerres mondiales, le secteur indigène de l'économie du Dahomey fut particulièrement florissant.

#### **A- Le triomphe de l'économie de traite (1894-1924)**

##### **1- Le dynamisme du secteur indigène (1894-1900)**

En Afrique et surtout au Dahomey, il est fréquent de parler d'une classe « bourgeoise » d'intellectuels comprenant des commis, instituteurs, médecins, .... Mais on ignore souvent l'existence d'une bourgeoisie indigène locale puissante sans formation intellectuelle. Ce sont, au sud-Dahomey, des commerçants et producteurs, principalement ceux qui animaient le secteur indigène de l'économie de traite. En effet, la région méridionale du Dahomey formait un ensemble animé par des centres d'échanges comme Agoué, Grand-Popo, Ouidah, et Cotonou. Agoué et Ouidah devaient leur importance au commerce des esclaves.

La disparition de ce commerce favorisa l'essor de la traite de l'huile de palme. Avec la délimitation de la frontière entre le Togo allemand et le Dahomey, Agoué perdit son arrière-pays<sup>17</sup>. Dès lors, Ouidah rayonna dans la traite de l'huile de palme grâce à sa bourgeoisie naissante.

Issus pour la plupart de l'aristocratie danxomènu et des familles afro-brésiliennes, les producteurs et commerçants autochtones constituaient un maillon capital de la chaîne du système de l'économie de traite au Dahomey. La bourgeoisie indigène des affaires était un monde complexe, difficile à pénétrer<sup>18</sup>. Jusqu'à leur retrait forcé de la scène économique en 1900<sup>19</sup>, il était difficile de chiffrer la fortune de ces producteurs et commerçants solidaires les uns des autres<sup>20</sup>. A Ouidah comme partout au sud de la colonie du Dahomey, ils contrôlaient l'essentiel de la production agricole en exploitant de vastes palmeraies. Ils

---

<sup>17</sup> Grand-Popo lui ravit la vedette en devenant avec Ouidah les grands ports dahoméens du moment.

<sup>18</sup> E. Ologoudou, interview réalisée à Ouidah le 15 juillet 2014. Pour lui n'importe qui ne se levait pas quelle que soit sa fortune pour intégrer ce cercle des affaires à Ouidah.

<sup>19</sup> A. Guézo, 2009 : « Le roi Gbéhenzin : destin tragique d'un précurseur de la nation béninoise ». In Tchitchi (Y.T.) et Codo (C.B.) (édit.) : *Dada Gbehenzin ....Un héros des résistances africaines à la pénétration coloniale au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Actes du colloque du 13 au 15 décembre 2006, Cotonou, Ablodé, p.91.

<sup>20</sup> Contrairement à ce qui était répandu dans l'opinion publique, les traitants indigènes à Ouidah, surtout les Afro-Brésiliens et les musulmans étaient solidaires entre eux.

produisaient les matières premières agricoles (huiles et tourteaux de palme notamment) dont avait besoin l'industrie européenne.

Avec la hausse des coûts mondiaux de l'huile de palme et des amandes en janvier et mars 1924, on assistait à Ouidah à un afflux de commerçants venus de Saint Louis du Sénégal, de la France, du Liban et de la Syrie. Des factoreries étaient ouvertes dans les principales villes et leurs succursales dans les centres agricoles après ouverture des routes. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, on comptait plus d'une vingtaine de factoreries privées au sud de la colonie dont six à Ouidah<sup>21</sup>. A elles s'ajoutaient les ateliers de transformation traditionnelle<sup>22</sup> que tenaient les femmes des paysans et des sociétés commerciales.

L'entreprise coloniale étant essentiellement commerciale, l'administration coloniale effritait avant 1900 la position éminente du secteur indigène. En effet, à Ouidah les Afro-Brésiliens qui trouvaient dans la conquête coloniale une occasion d'agrandir leurs affaires déchantaient. Avec l'installation de l'administration, les maisons de commerce européennes monopolisaient à leur profit le commerce des produits du palmier à huile. En effet, en 1921, Ouidah comptait quatorze factoreries<sup>23</sup> dont une seule était d'origine indigène. Les autres étaient aux mains des entrepreneurs européens.

Après la conquête du Danxomè, la France continua d'entretenir la confusion sur les diverses formes de propriété. Ainsi, elle favorisa l'arrivée et l'installation massives à Ouidah de commerçants français et d'hommes d'affaires levantins qui occupèrent désormais la hiérarchie commerciale en reléguant la bourgeoisie indigène dans un rôle de sous-traitance. Éliminés du secteur économique, les membres de la bourgeoisie ouidahnienne, notamment les Afro-Brésiliens se réfugièrent dans l'administration coloniale où ils servaient comme interprètes. Ils occupaient aussi d'autres fonctions subalternes.

Cependant, au lendemain de la guerre, les héritiers des négociants afro-brésiliens et autochtones actifs installés à Ouidah constituaient un important groupe de détaillants et de traitants. Ils recréaient une nouvelle génération de commerçants ouidahniens dans le circuit local. Les maisons de commerce européennes qui accaparaient la direction et l'organisation commerciale de la traite, recouraient pour la collecte aux services de sous-traitants indigènes dociles et parfois cupides. Ils étaient très habiles dans l'exploitation des paysans. Gérants de magasins, traducteurs ou collecteurs, la nouvelle catégorie de traitants

---

<sup>21</sup> Il s'agit des maisons de commerce indigènes : J.F. Santos, Yamajako, Gaston Houessinon, d'Almeida Brothers et C<sup>ie</sup>, J. de Souza et Césario de Medeiros.

<sup>22</sup> Au nombre de ces ateliers traditionnels, nous pouvons citer ceux de José Domingo Martins et Mark Lemon ou "Madiki" situés respectivement à l'est et au nord de Ouidah.

<sup>23</sup> Au nombre de ces maisons de commerce, on peut citer celle de Léopold Medeiros.

dahoméens parcourait les campagnes en temps de soudure où ils distribuaient des crédits aux paysans en achetant les produits sur “‘pied’”<sup>24</sup>.

Ainsi, pendant les récoltes, ils représentaient les diverses maisons de traite sur les marchés de commercialisation où les récoltes étaient pesées avec plus ou moins d’honnêteté et payées aux prix fixés par l’administration. Elle réglait précocement la production agricole et surtout celle de l’huile et des amandes de palme.

Le dynamisme des traitants indigènes dans le négoce leur permit de jouer un rôle de premier plan au sein des diverses mandatures (surtout celles de 1908, 1921 et 1924) de la chambre de commerce depuis sa mise en place jusqu’à la nomination le 26 décembre 1935 d’une commission spéciale<sup>25</sup> chargée des affaires courantes de l’institution consulaire.

Malheureusement, la force de la petite bourgeoisie de Ouidah reposait sur la traite des produits du palmier à huile dont les cours évoluèrent sensiblement au lendemain de la grande guerre en 1920.

## **2- La mono-exportation des produits du palmier à huile : talon d’Achille de l’économie de traite**

Comme les autres colonies de l’Afrique Occidentale Française, le Dahomey avait une économie essentiellement agricole basée sur la traite des produits du palmier à huile. L’existence de la palmeraie naturelle dans les régions côtières poussa les traitants marseillais à provoquer la conquête du Danxomè par la France. Dès son installation, l’administration mettait tout en œuvre pour exploiter au maximum cette vaste palmeraie naturelle qui couvrait environ 400.000 hectares<sup>26</sup> de terres au Dahomey d’est en ouest de la côte au sud jusqu’à Agbomè au nord. Pour y parvenir, le pouvoir colonial mettait en place d’importants moyens de transports pour évacuer les produits du cru vers la métropole et assurer la distribution des produits manufacturés à l’intérieur de la colonie.

Ainsi, à partir de 1900 un chemin de fer rayonnait à Cotonou, qui avec le wharf jouait le rôle de porte du Dahomey. L’ensemble des réseaux des chemins de fer et terrestre aboutit à Cotonou. L’objectif de ce tracé des voies de communication de la colonie est de ramener vers Cotonou les produits qui seraient tentés de s’évader en cédant à l’attraction du Nigeria

---

<sup>24</sup> Cette pratique consiste à acheter les noix de palme sur les arbres sans qu’elles ne soient coupées.

<sup>25</sup> Après avoir divisé les intellectuels dahoméens à la suite du procès intenté à *La Voix du Dahomey*, l’administration dissout l’assemblée consulaire. En lieu et place, une commission contrôlée par les maisons européennes fut nommée.

<sup>26</sup> M. Dissou, 1972 : « Développement et mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey ». In *Cahiers d’études africaines*, Vol. 12, n°47, p. 486.

anglais<sup>27</sup>. De même, pour éviter l'évasion des produits de l'ouest de la colonie vers le Togo allemand, le colonisateur entreprit la construction du tronçon occidental reliant Pahou à Sègbohoulè en passant par Ouidah. La construction de cette route permit à l'administration de drainer vers Cotonou tous les produits de la côte. Ces travaux effectués pour la plupart dans les zones productrices du palmier à huile eurent pour seul objectif une meilleure collecte. "Produit riche", le palmier à huile bénéficiait d'un traitement particulier et était au milieu de tous les plans de développement du Dahomey.

L'instabilité des cours sur le marché mondial n'encouragea guère le paysan à sortir d'une économie de subsistance et à produire essentiellement en fonction d'un marché puisqu'il n'était pas assuré de tirer de sa production une rémunération satisfaisante de son travail. En palmeraie traditionnelle, le palmier donne pour un minimum quatre tonnes de régimes source de revenu monétaire. Aussi était-il la culture la plus importante, 70 à 80% des exportations de Ouidah. Le palmier à huile est une culture pérenne, donc moins vulnérable que les cultures annuelles dans la mesure où une bonne année pouvait compenser une mauvaise. On comprend beaucoup mieux l'importance du palmier à huile dans l'économie du Dahomey et à Ouidah notamment.

On peut penser que cette monoproduction de palmier à huile présentait des risques dans la mesure où une chute des cours sur les marchés extérieurs risquait d'avoir de sévères répercussions sur l'économie de Ouidah<sup>28</sup>.

Cependant, à Ouidah, la baisse des cours mondiaux des produits du palmier à huile rythmait avec des moments de crise et de tensions. Car l'administration dans le souci de renflouer les caisses locales et fédérales augmentait les taux des différentes charges fiscales auxquelles était astreinte la population.

Après avoir profité de l'économie de plantation, Ouidah subit les conséquences de la baisse régulière de l'exploitation des palmeraies. Ce secteur finalement peu rentable prend une part de moins en moins importante dans les exportations agricoles de l'AOF. En effet, il représente 20% des valeurs exportées entre 1910 et 1914, 8% entre 1935 et 1939 et 4,4% entre 1955 et 1957<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> H. Desanti, *Op. cit.*, p.212.

<sup>28</sup> Sous certaines conditions le risque peut être limité comme ce qui s'était passé lors de la première guerre mondiale où les événements internationaux n'influençaient nullement la production locale d'huile et d'amandes de palme.

<sup>29</sup> A. Sinou et B. Oloudé, 1988 : *Porto-Novo. Ville d'Afrique noire*, Marseille, Parenthèses, p.95.

## **B- Les crises économiques et l'aggravation des difficultés économiques**

La modernisation de l'économie du Dahomey depuis la conquête du Danxomè par la France ouvrait la colonie aux influences économiques extérieures. Ainsi, sous le joug français, les Dahoméens subissaient les effets de plusieurs crises tant monétaires qu'économiques.

### **1- La crise monétaire**

Avant la pénétration européenne, le cauris servait aux échanges sur toute la côte du golfe du Bénin<sup>30</sup> en général et au Danxomè en particulier. Tous les récits de voyage s'accordaient pour relever l'importance du cauris et sur la nécessité d'en posséder dans toute transaction avec les indigènes. Ainsi, Hollandais, Français, Anglais et Hambourgeois se concurrençaient véritablement pour importer cette monnaie. Aujourd'hui, on découvre encore des jarres remplies de cauris et enterrées soit par goût de thésauriser, soit lors des guerres intestines. On ignore la date où cessa l'usage des cauris dans les transactions à Ouidah.

Sans doute, les cauris disparurent progressivement et firent place à la monnaie anglaise et à la monnaie française. Cependant, la préférence au Dahomey allait à la monnaie anglaise, en raison des échanges importants qui se faisaient avec Lagos. Jusqu'en 1902, la monnaie anglaise fut la seule en cours, et elle était acceptée par le trésor dahoméen pour faciliter les opérations commerciales. Le Ouidahmien ne possédait souvent que cette monnaie pour payer les taxes.

La France pour affirmer sa souveraineté sur le Dahomey imposa l'usage exclusif de sa monnaie à la colonie. Pour y parvenir, elle lutta contre les monnaies antérieures locales et les monnaies des autres puissances européennes partenaires commerciaux du Dahomey. Ainsi, un arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1895 exigeait que toutes les taxes sur les produits de consommation soient payées en monnaie française ; il frappait d'un droit de 5% sur la valeur nominale, les monnaies étrangères à l'entrée du Dahomey. Mais en réalité, la monnaie anglaise remplissait les caisses publiques.

Devant l'avancée de la monnaie anglaise au Dahomey, l'administration durcit les mesures en prenant un autre arrêté le 13 février 1902. Il frappait les monnaies étrangères d'un droit à l'importation de 25% de leur valeur nominale.

---

<sup>30</sup> Cette côte correspond à la baie du Bénin.

Mais l'intensité des échanges avec les traitants anglais installés à Lagos rendait indispensable l'utilisation de la monnaie anglaise. Une telle pratique provoqua la séparation brutale des deux zones monétaires. La coupure radicale entre les deux zones enclenchée par l'administration déboucha sur une crise.

Les indigènes refusaient d'échanger leur produit contre certains signes monétaires français. En effet, la pièce d'argent de 5 francs n'est acceptée dans les transactions au Dahomey que si elle est à l'effigie de trois personnes allégoriques.

Cependant, la pièce de 2 francs qui était refusée dans les transactions locales à l'instar de la pièce de nickel de 25 centimes, était très recherchée par les marchands de bétail, même en colonies anglaises après l'arrêt de la circulation des pièces étrangères<sup>31</sup>.

Les billets de la banque de l'Afrique Occidentale Française qui remplaçaient ceux de la banque de France depuis l'installation de l'administration étaient quant à eux moins bien accueillis au Dahomey et ceci pour plusieurs raisons<sup>32</sup>. A Ouidah, presque tous les jours, la population se plaignait des billets. Les hommes se déclaraient peu habitués à ce genre de monnaie, et les femmes qui se rendaient au marché en perdaient beaucoup<sup>33</sup>.

Par conséquent, les billets ne permettaient pas d'effectuer les transactions des produits du palmier à huile. Car,

*Le vendeur ne consentira jamais à donner en échange d'un papier non seulement ses amandes, mais encore des espèces métalliques représentant la différence entre la valeur du billet qu'il a reçu et le prix des amandes livrées par lui<sup>34</sup>.*

L'administration réagissait en sanctionnant le refus des indigènes d'accepter cette monnaie légale. Obligés de reconnaître aux billets une certaine valeur marchande, les indigènes se vengeaient en faisant des rabais aux acheteurs qui leur présentaient les vieilles pièces des monnaies anglo-saxonnes. Ainsi, la circulation monétaire reposait sur les sommes versées aux producteurs, aux employés des maisons de commerce et de l'administration par l'achat des produits importés d'une part et grâce à la perception des impôts d'autre part.

---

<sup>31</sup> H. Desanti, *Op. cit.*, p.236.

<sup>32</sup> *Idem*, p.235.

<sup>33</sup> N. I. Ahononga, 2012-2013 : *Questions domaniales et développement économique de la région de Gléxwé/Ouidah : 1894-1929*, mémoire de maîtrise, UAC, p.95.

<sup>34</sup> H. Desanti, *Op. cit.*, p.237.

Face à l'incapacité des pouvoirs publics de mettre à la disposition des maisons de commerce la quantité de jetons dont elles avaient besoin, elles réagissaient en important elles-mêmes ces jetons par dizaines de milliers de francs au Dahomey. Celui-ci en 1936 et 1937 était en tête des entrées de monnaies en Afrique Occidentale Française comme le montre le tableau ci-dessous.

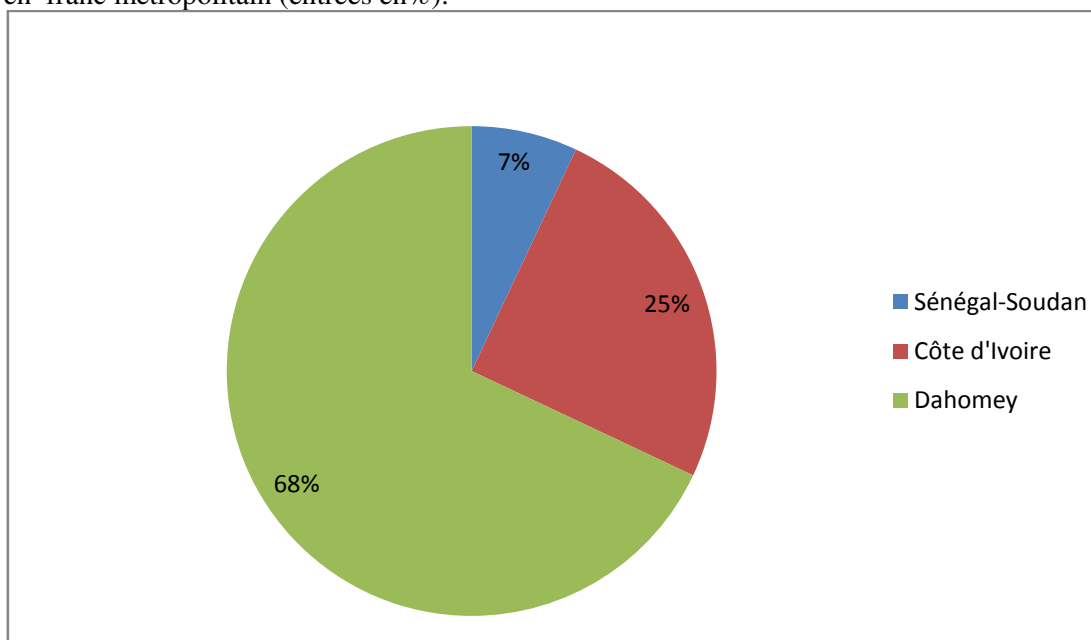
**Tableau 1 : Mouvements des monnaies en Afrique Occidentale Française en 1936 et 1937 (en franc métropolitain).**

Colonies	Entrées		Sorties	
	1936	1937	1936	1937
Sénégal-Soudan	1 502 328	200 000	300 000	1 000 000
Guinée	-	-	437 600	-
Côte d'Ivoire	6 000 000	-	51 035	1 440 473
Dahomey	15 716 900	724 700	4 766 936	82 000
Niger	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-
Total	23 219 228	924 700	5 555 571	2 522 473

Source : H. Desanti, 1945, p.238.

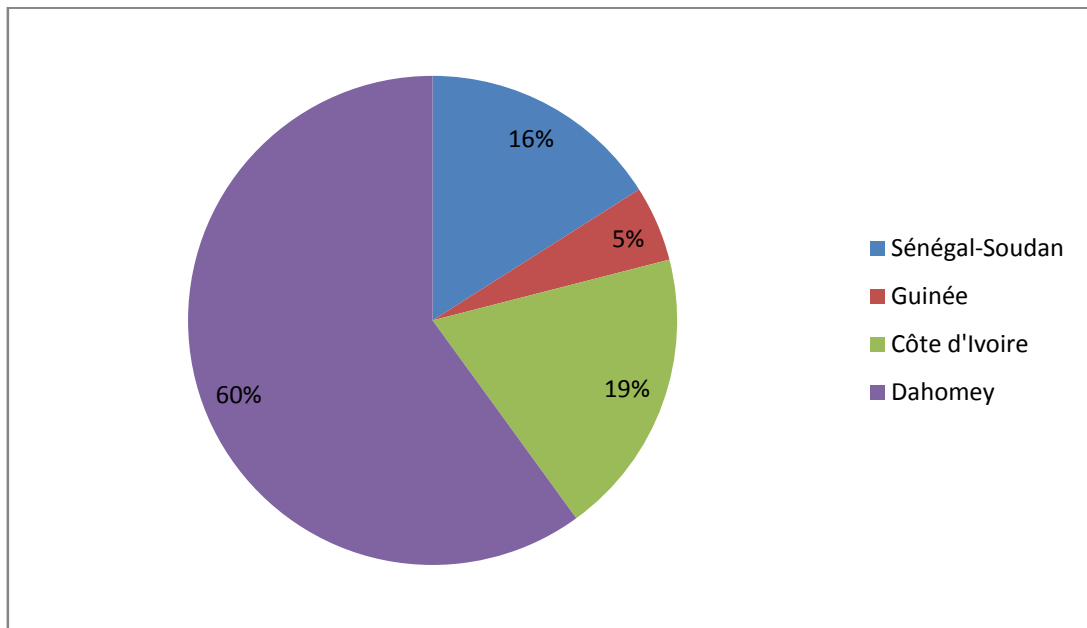
Pour rendre plus visible la quantité de jetons importée et exportée par le Dahomey en 1936 et 1937, nous avons réalisé les graphiques suivants.

**Graphique n°1 : Mouvements des monnaies en Afrique Occidentale Française en 1936 et 1937 en franc métropolitain (entrées en%).**



Source : H. Desanti, 1945, p.238.

Graphique n°2 : Mouvements des monnaies en Afrique Occidentale Française en 1936 et 1937 en franc métropolitain (sorties en%).



Source : H. Desanti, 1945, p.238.

Comme l'illustrent les camemberts, le Dahomey se plaçait en tête des mouvements des monnaies de l'Afrique Occidentale Française en 1936 et 1937 avec respectivement 68% des importations et 60% des exportations. Par ces importations massives, les maisons de commerce saturaient le marché au moment des achats de produits. A la fin de la campagne, la grande partie de ces jetons revenait aux maisons de commerce et les encombraient le reste de l'année, la banque et le trésor ne pouvant leur échanger qu'une partie en billets. L'écart entre la quantité de monnaies en circulation dans la colonie et la demande était source de crise.

Les difficultés engendrées par l'existence au Dahomey d'une importante quantité de jetons s'accroissaient par la restriction des importations, effective au début de la guerre. Ces préoccupations devenaient particulièrement sensibles à la fin de 1915 lorsque les magasins épuisaient leurs stocks. Alors, les Dahoméens étaient obligés de faire des économies. La quantité de jetons disponible au Dahomey dépassant largement les besoins du commerce, les maisons de commerce insistaient pour faire rapatrier par l'administration ces fonds qu'elles ont elles-mêmes en grande partie importés.

Il s'en est suivi une raréfaction entraînant des difficultés pour les transactions locales comme pour le grand commerce. La crise monétaire continuait à sévir au moment où les cours des huiles de palme et des palmistes se trouvaient en progression. De fait, le manque de numéraire était ressenti lorsque s'ouvrait la période de traite des produits du palmier à

huile. Les acheteurs n'ayant pas pour la plupart de monnaie divisionnaire pour régler leur achat d'huile et des amandes, se heurtaient à l'hostilité des paysans contre les paiements en billets de banque pour diverses raisons<sup>35</sup>.

La dépréciation des billets de banque et des bons de trésor constituait également un sérieux frein au développement des transactions notamment à l'achat des produits du commerce. En dépit des diverses mesures imaginées par l'administration, la situation ne semblait pas s'améliorer. Elles aboutissaient plutôt à un freinage des prix à la production alors que les marchandises importées augmentaient de prix. Cela plaça les paysans dans une situation délicate.

De plus, les commerçants se trouvaient dans des situations difficiles et craignaient que le producteur ne préférât conserver sa récolte au lieu de l'échanger contre des billets. La pénurie de monnaie remettait en cause la prépondérance de la monnaie française au Dahomey. Afin d'augmenter la masse monétaire, l'administration abrogea le décret de 1902 qui taxait les monnaies étrangères. La suppression de cette taxe était à la fois d'ordre monétaire et commercial et devrait pallier le manque de monnaie divisionnaire. Elle devrait aussi permettre d'acheter de petites quantités aux habitants des cantons ruraux de Ouidah qui ne possédaient pas souvent les moyens de rendre la monnaie sur des pièces ou des coupures de grande valeur. Probablement, ces gens avaient dû garder leurs produits, ce qui participait à la diminution de leurs revenus.

Enfin, cette suppression rouvrait le marché dahoméen aux traitants du Nigeria et du Togo qui ne disposaient pas de pièces françaises pour acheter des produits au Dahomey. Elle permettait dans le même temps aux Dahoméens qui possédaient des pièces anglaises de les utiliser en achetant dans les magasins de la colonie.

## **2- La crise économique mondiale et la chute des prix**

La crise économique mondiale, née aux Etats-Unis d'Amérique par le krach boursier du jeudi 24 octobre 1929, atteignit l'Afrique au milieu de 1930. Sur le continent,

*En fait, les premiers symptômes s'en étaient fait sentir en 1927 avec la dépression consécutive à la stabilisation du franc en 1929<sup>36</sup>.*

---

<sup>35</sup> H. Desanti, 1945 : *Op. cit.*, p.235. Des Ouidahniers des zones rurales justifiaient leur refus de céder leur produit contre des billets de banque en estimant que cette espèce monétaire ne pouvait être enterrée.

<sup>36</sup> J. Suret-Canale, 1962 : *Afrique noire. L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, L'Harmattan, Editions Sociales, p.360.

Dans un premier temps le Dahomey résista à la crise jusqu'en 1929 et pendant les premiers mois de 1930. Mais l'effondrement des cours se précipita dès la seconde moitié de 1930.

L'intensification de la production en 1929, engendrait encore la progression de la valeur totale des exportations, malgré la baisse parfois sensible des cours des produits locaux. L'année 1930 vit le renversement de la tendance. En effet, la production s'accroissait encore, et de plus belle, mais la chute des cours entraînait la régression de la valeur totale des exportations. Cette situation pousse Michel Carsow à écrire que :

*Pour l'année 1930, les statistiques marquent pour la première fois depuis la fin de la guerre un arrêt dans la progression même des quantités exportées<sup>37</sup>.*

Au Dahomey, la chute des prix des produits d'exportation qui affectait l'économie était une conséquence indirecte de la monoculture d'exportation de la colonie. Cette crise touchait Ouidah dont l'économie reposait essentiellement sur la traite des produits du palmier à huile. L'importation de la crise dans le cercle se faisait par le biais des mesures d'austérité prises par l'administration.

A peine sortis de la crise du système colonial, les habitants de Ouidah étaient à nouveau contraints de serrer leur ceinture afin de s'acquitter de leur taxe, notamment l'impôt de capitation, les licences et patentes dont le taux augmentait tous les ans.

L'évolution des prix des produits du palmier à huile au sud du Dahomey rend compte de l'effondrement des prix et de l'ampleur de la crise à Ouidah.

Tableau n°2 : Indices des cours moyens des produits du palmier à huile de 1928 à 1934 (1929 = 100).

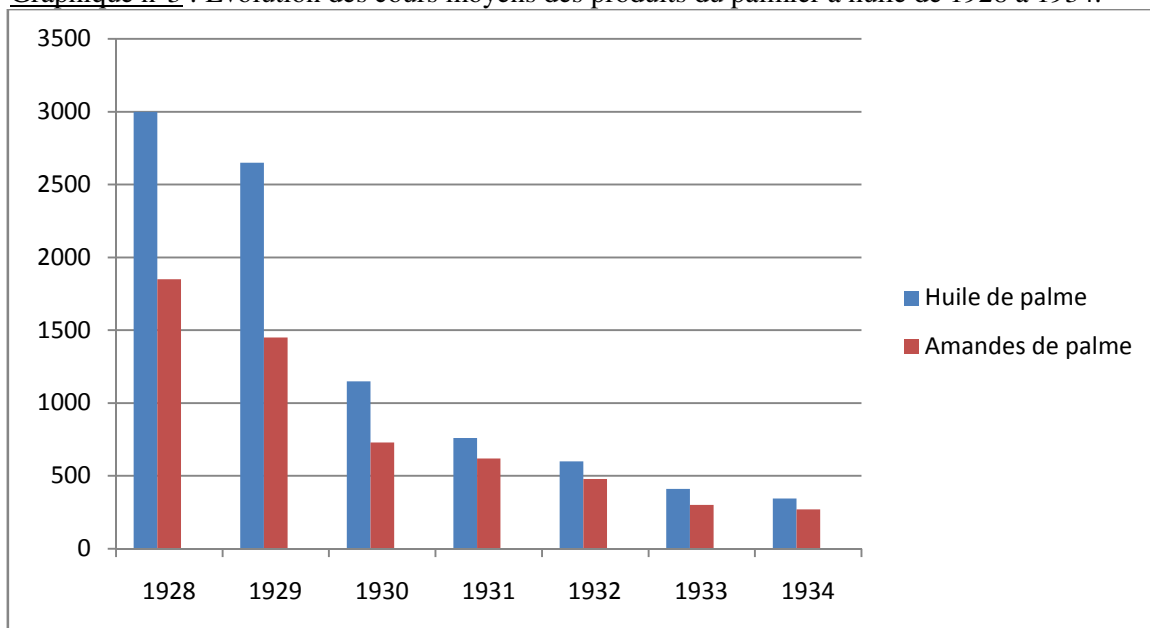
Années	Valeur de la tonne d'huile (Francs)	Indices	Valeur de la tonne d'amande (Francs)	Indices
1928	3 000	113	1 850	127
1929	2 650	100	1 450	100
1930	1 150	43	730	50
1931	760	29	620	43
1932	600	23	480	33
1933	410	15	300	21
1934	345	13	270	19

Source : Nos calculs à partir du mémoire maîtrise de Holonou (M.), 1980-1981, p.46.

<sup>37</sup> M. Carsow, 1935 : *Quelques aspects du commerce impérial de la France*, Paris, Gallimard, Vol.I.

Le tableau traduit la chute des prix des produits du palmier à huile de 1928 à 1934. L'indice du prix de la tonne de l'huile de palme qui était de 100 en 1929 baissa à 43 en 1930. La valeur indiciaire de l'huile de palme diminuait régulièrement, passant de 113 en 1928 à 13 en 1934. La même tendance se retrouve avec l'amande de palme. De l'indice 100 en 1929, la valeur en indice des amandes de palme chuta à 19 en 1934. La baisse continue des prix provoquait un malaise généralisé dans le commerce.

Graphique n°3 : Evolution des cours moyens des produits du palmier à huile de 1928 à 1934.



Source : Réalisé à partir du mémoire maîtrise de Holonou (M.), 1980-1981, p.46.

L'indigène ne disposant plus de moyens nécessaires pour subvenir aux besoins créés au temps de la hausse des cours des produits du palmier à huile supportait l'essentiel du poids de la crise. La baisse du prix des produits importés était nettement inférieure à celle des produits du palmier à huile principale culture de rente de la colonie en général et de Ouidah en particulier. Ainsi, le pouvoir d'achat des indigènes déjà réduit se dégrade davantage. De fait, tandis que les cours mondiaux tombaient, en général, de 50% à 60%, la chute des prix des palmistes fut de 67% et ceux de l'huile de palme de 70%<sup>38</sup>. Cette morosité économique avait des répercussions sur le budget de la colonie et de Ouidah.

Malgré ses efforts pour inverser la tendance, l'indigène n'arrivait pas à avoir le même train de vie qu'auparavant. Découragé par la baisse continue des cours de l'huile de palme, il se consacrait aux cultures vivrières.

<sup>38</sup> H. Almeida-Topor (d'), 1976 : « Crise commerciale et crise du colonial en Afrique noire ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, p.241.

Pour répondre aux effets néfastes de la crise, l'administration locale faisait fi des difficultés financières des Ouidahniens en augmentant contre toute attente les taxes, surtout l'impôt de capitation. Le but de cette augmentation était de compenser une partie des manques des recettes douanières<sup>39</sup> et surtout de contraindre l'indigène à entretenir la palmeraie afin de vendre aux maisons européennes les produits dont avait besoin l'industrie européenne. A Ouidah, comme dans les autres cercles du Dahomey, l'impôt de capitation indigène passait du simple au double. Par conséquent, en 1931, il s'élevait à 30 francs par contribuable alors qu'il était de 2,25 francs en 1899. Dans le même temps, la taxe sur les oléagineux, principale source de revenus du Ouidahmien, connaissait une augmentation de 3%.

De surcroît, les maisons de commerce pour résister à la crise rationalisaient leurs activités en négociant entre elles des ententes dans le domaine des transactions. Elles pratiquaient dès lors des prix uniformes<sup>40</sup> en dessous du prix réel du jour<sup>41</sup>. Cette action nocive pour le secteur indigène handicapait les commerçants dahoméens. *La Voix du Dahomey* tirait sur la sonnette d'alarme en dénonçant la création de ce qu'elle qualifia de syndicat officieux ayant pour but la diminution systématique du prix des produits (huile de palme et amandes).

Toutes ces mesures favorisaient l'essor des activités des maisons de commerce françaises au détriment des traitants autochtones.

## **C- L'expansion du secteur public et la liquidation des traitants indigènes par l'administration coloniale**

### **1- La politique fiscale : l'arme fatale de l'administration coloniale**

Dès le début de la colonisation, l'administration remplaçait le *kouzou*, le *amlon'kouè* et les autres taxes perçues à Ouidah par le Danxomè par des droits de douane ou des taxes de consommation. L'établissement de ces taxes répondait aux dispositions de l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900 qui fixait la nature des relations financières entre la France et ses colonies. Cette loi de finances optait pour le régime de l'autonomie :

---

<sup>39</sup> Principales sources de revenu du budget fédéral, les recettes douanières baissaient entre 1930 et 1931 de 47%. Ce qui atteignit durement le budget de l'AOF.

<sup>40</sup> *La Voix du Dahomey*, n°39 de mars 1930.

<sup>41</sup> Les maisons de commerce occidentales rachetèrent les produits du palmier à huile aux indigènes à un même prix qu'elles fixèrent largement en dessous du prix des produits sur le marché mondial. Le but de cette pratique est de maximiser leur profit.

*Les colonies durent couvrir de leurs propres ressources toutes leurs dépenses et celles faites par la métropole sur le territoire<sup>42</sup>.*

Ainsi, le Dahomey pour assurer le fonctionnement des services locaux et faire face à ses propres besoins, possède un budget local ayant pour ordonnateur le gouverneur de la colonie.

Pour alimenter le budget local, l'impôt de capitation pratiqué à titre expérimental dans le cercle de Savalou<sup>43</sup> fut étendu à toute la colonie grâce à l'arrêté du 28 juin 1899. En décidant d'étendre l'impôt de capitation aux autres régions du Dahomey, l'administration visait entre autres à renflouer les caisses locales, contraindre le paysan à rechercher le numéraire nécessaire à son paiement en produisant les cultures recherchées par les industries métropolitaines et favoriser la monétarisation de l'économie du Dahomey par l'intégration du paysan à l'économie moderne.

La perception de l'impôt personnel se faisait par les chefs de cantons qui le reversaient en argent français à la caisse de l'agent spécial sous le contrôle de l'administrateur du cercle. Il jouait un rôle capital non seulement dans l'alimentation des caisses locales, voire territoriales, mais surtout dans la mise en valeur de la colonie. L'impôt de capitation pourrait aussi représenter deux ou trois journées de travail pour un ouvrier qualifié, cinq pour un porteur et douze à treize journées pour un manœuvre employé à des travaux de terrassement. L'impôt de capitation incitait les indigènes à la production agricole. En effet,

*La capitation représentait entre 1920 et 1938, 75,6% des impôts perçus sur rôles au Dahomey<sup>44</sup>.*

Son importance dans le renflouement des caisses de la colonie expliquait l'augmentation constante de son taux comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°3 : Evolution du taux d'impôt de capitation entre 1899 et 1960 dans les trois villes du littoral (en francs).

Années	Cercles		
	Cotonou	Ouidah	Porto-Novo
1899	2,25	2,25	2,25
1909	2,25	2,50	2,25
1919	8	8	8
1929	30	30	30

<sup>42</sup> J. Suret-Canale, 1962 : *Afrique noire. L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, L'Harmattan, Editions Sociales, p.432.

<sup>43</sup> Cette expérimentation était rendue possible grâce à l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1899.

<sup>44</sup> Il s'agit de l'ensemble des différentes taxes imposées aux Dahoméens. A. Houémavo, *Op. cit.*, p.44.

1939	55	55	55
1949	60	60	60
1959	75	75	75

Sources : Almeida-Topor (H. d'), 1995, pp.303-307 et document manuscrit mis à notre disposition par M. Emile Ologoudou.

Ce tableau montre le caractère général et permanent de la pression fiscale dont les populations dahoméennes et notamment celles de Ouidah faisaient l'objet depuis sa création jusqu'à la veille de l'indépendance. La variation du taux était calculée en fonction du niveau de vie des populations de chaque région. Ainsi à Ouidah où la population essentiellement commerçante avait un niveau de vie relativement élevé, l'impôt de capitation connaissait une augmentation sensible. Entre 1936 et 1937, il continuait son relèvement sensible à cause de la dévaluation du franc. Pour Coquery-Vidrovitch :

*L'impôt de capitation représentant avant-guerre un mois de travail salarié (est) monté jusqu'à deux ou trois mois à la veille de la grande crise, et (représente) la moitié des gains annuels du paysan en 1940<sup>45</sup>.*

En analysant l'assiette fiscale de la colonie en général et celle de Ouidah en particulier, on se rend compte que l'impôt de capitation augmentait avec l'entrée en guerre de la France. De fait, il passait de 2,50 francs en 1914 à 18 francs en 1926. Durant la période de la crise économique, il a failli doubler en atteignant 30 francs en 1929 avant de redescendre à 26 francs en 1931. Dès lors, le taux de l'impôt de capitation n'a cessé de croître.

En dehors de l'impôt de capitation, les traitants étaient soumis au paiement de licences et patentes. L'administration faisait de ces taxes un moyen de pression sur les commerçants autochtones et les populations dahoméennes. Contrairement à ce qui se passait sous le Danxomè, les droits de douane frappaient beaucoup plus les produits à l'importation qu'à l'exportation.

L'objectif de cette mesure était de faire peser sur les Dahoméens le coût de transport des matières premières vers la métropole. Cette taxation s'effectuait sur la base des factures des fournisseurs, augmentées de 25% afin d'y inclure les frais de transport et d'éventuelles tentatives de fraude à la baisse<sup>46</sup>. Ce qui permettait aux maisons de commerce européennes d'évincer les commerçants autochtones qui servaient d'intermédiaires entre elles et les populations.

<sup>45</sup> C. Coquery-Vidrovitch citée par Anignikin (C.S.), 1980 : *Les origines du mouvement national au Dahomey (1900-1936)*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle d'histoire, Université Paris VII, p.63.

<sup>46</sup> N.I. Ahononga, *Op. cit*, p.90.

En effet, l'administration pour venir à bout d'un secteur indigène trop entreprenant et nuisible aux intérêts de la France, mettait en œuvre une politique fiscale discriminatoire. Profitant du boom des prix mondiaux du cru en 1920 consécutif à la croissance économique d'après-guerre et favorable à l'émergence de nouveaux traitants dahoméens sur la scène économique, elle créa de nouvelles taxes. Ainsi, la taxe sur le chiffre d'affaires<sup>47</sup> frappait tous les importateurs. Cette taxe venait une fois de plus alourdir les charges fiscales du commerçant autochtone déjà astreint au paiement de patentes et licences.

Encaissant le coup au fur et à mesure que les taxes et autres licences allaient en se renforçant, les commerçants dahoméens et surtout ceux de Ouidah finissaient les uns après les autres à faire faillite comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Commerçants dahoméens assujettis à la taxe sur le chiffre d'affaires et sur les patentes.

Années	Impôt sur le chiffre d'affaires	Impôt sur les patentes
1924	89	7 411
1928	58	4 840
1940	36	2 567

Source : Anignikin (C.S.) et Codo (C.B.), 1983, p.277.

Comme le montre ce tableau, le nombre de commerçants dahoméens baissait au rythme des pressions fiscales. A la veille de la crise économique de 1929, les maisons européennes exercèrent leur monopole de fait sur le marché dahoméen. En 1925, l'administration coloniale prit deux arrêtés<sup>48</sup> pour taxer les transactions intérieures des oléagineux et des textiles. Ces textes stipulaient entre autres que les amandes sont soumises à une taxe de 27 francs la tonne et l'huile de palme et le coprah à une taxe de 45 francs. La volonté évidente de l'administration coloniale de réduire la participation des Dahoméens à l'animation de l'économie de la colonie se traduisit par l'entrée en vigueur en 1926 de ces arrêtés qui visèrent exclusivement à taxer deux maillons capitaux de la vie économique aux mains des commerçants autochtones.

La taxe sur les transactions intérieures des oléagineux et textiles est maintenue aux pires moments de la crise au cours de la décennie 1930 alors que les maisons coloniales qui exportaient les produits du palmier à huile recevaient des primes à l'exportation.

De surcroît, pour mieux accentuer sa pression fiscale sur les commerçants dahoméens, l'administration modifiait le régime des patentes et des licences. En 1925, elle augmentait

<sup>47</sup> Cette taxe fut fixée par arrêté local du 26 novembre 1920.

<sup>48</sup> Il s'agit des arrêtés locaux du 18 juillet et du 14 octobre.

de 50% la patente sur tous les comptoirs secondaires des importateurs et exportateurs quel que soit le genre de commerce pratiqué. Une fois encore, cette mesure n'était pas appliquée aux maisons de commerce coloniales. L'introduction de cette taxe visait à favoriser la faillite des commerçants dahoméens aisés qui résistaient aux pressions fiscales discriminatoires jusque-là appliquées par l'administration.

La même année, le régime des licences lui aussi était modifié. Dès lors, le nouveau régime était imposé à tous les marchands d'alcool sans aucune discrimination. La valeur financière de la licence (qui est une autorisation personnelle et nominative accordée par l'administration à un traitant pour exercer pendant une période fixe le commerce d'alcool) passait de 1200 à 4000 francs en 1925, une hausse de 70%. Par cette mesure, le petit détaillant était logé aux mêmes enseignes que les maisons européennes importatrices de produits manufacturés. L'entrée en vigueur de cette mesure entraînait la fermeture de nombreux débits de boissons à Ouidah comme dans le reste de la colonie.

La chute du capital des traitants autochtones les rendit incapables de compenser par une augmentation des commandes l'effet de la hausse de 50% de la taxe sur les comptoirs secondaires des importateurs et exportateurs décidée par l'administration en 1925. Même quand le commerçant indigène décidait de se passer de l'intermédiaire des maisons de commerce au Dahomey en s'approvisionnant directement de la métropole, l'administration trouvait les moyens de le faire couler<sup>49</sup>.

Tout en renforçant l'arsenal de pressions fiscales, l'administration prenait des mesures drastiques pour la perception des impôts dus par les commerçants locaux. Des mesures de saisie étaient prises contre ceux qui éprouvaient des difficultés à s'acquitter de leur impôt. L'administration imaginait d'autres mesures pour faire partir ceux qui résistaient à la pression fiscale.

## **2- L'exclusion des traitants indigènes de l'attribution des marchés publics**

Les conditions dans lesquelles les traitants européens ont pu déployer leurs activités se sont modifiées par étapes au cours de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, entre 1924 et 1939, le pouvoir colonial affirmait son intention de maintenir non seulement le commerçant dahoméen dans un rôle de collecteur et de distributeur de village mais aussi et surtout de liquider la bourgeoisie dahoméenne. De fait, la politique paternaliste de l'administration visait à favoriser les entreprises coloniales.

---

<sup>49</sup> Tel était le cas de José Santo, un traitant indigène.

Installées sur les côtes du Dahomey depuis le début de l'entreprise coloniale en remplacement des comptoirs, forts et autres factoreries, les maisons de commerce utilisaient la connaissance du terrain des traitants indigènes dans leur approvisionnement en produits locaux et dans la distribution des produits manufacturés. Par le jeu des avances et crédits de campagne, elles contrôlaient en permanence les échanges et monopolisaient le commerce extérieur de la colonie. La pratique de ce système était peu rentable pour le paysan.

Cependant, l'acheminement des produits des lieux de leur production vers les maisons de commerce par les intermédiaires favorisait une certaine division du travail dans le cadre de l'économie urbaine. Très actifs, de grands "ahissinon" et familles afro-brésiliennes de Ouidah bâtirent de grosses fortunes rien qu'en servant d'intermédiaires entre les producteurs locaux et les maisons européennes de commerce.

Ne voulant plus jouer un rôle de seconde zone dans l'économie du Dahomey, des traitants indigènes se constituaient des capitaux importants grâce auxquels ils créaient des maisons<sup>50</sup> de commerce capables de tenir tête aux maisons coloniales. Entre 1906 et 1909, trois grandes maisons indigènes<sup>51</sup> participaient à l'animation de la vie économique du cercle. Leur importance amena le gouverneur général de l'AOF à instituer le 31 décembre 1906 la chambre de commerce du Dahomey. Cette chambre fut mise sur pied le 15 avril 1908. Avec les Afro-Brésiliens et les métis, les indigènes constituèrent la grande partie des élus<sup>52</sup> de la première mandature de cette chambre.

Inquiète de la montée de la bourgeoisie foncière et commerciale indigène, l'administration lança un appel au renforcement des intérêts français dans la colonie. En effet, après la liquidation des intérêts allemands<sup>53</sup> au Dahomey à la faveur de la grande guerre, le secteur indigène de l'économie de traite était le nouvel ennemi à abattre par le colonisateur. Et tout était mis en œuvre pour y parvenir car :

*Par principe, l'exclusivité du commerce de la colonie doit être réservée aux maisons européennes, principalement françaises*<sup>54</sup>.

---

<sup>50</sup> La maison d'Almeida brothers et C<sup>ie</sup> était du 2<sup>ème</sup> ordre en 1906.

<sup>51</sup> Il s'agit des maisons d'Almeida Brothers et C<sup>ie</sup>, Yamajako et J. Medeiros (3<sup>ème</sup> ordre).

<sup>52</sup> Comme membres indigènes de cette chambre, nous pouvons citer : Alapini et Badou, commerçants indigènes patentés de 3<sup>ème</sup> classe. Ajoutons à ces deux d'Almeida de la maison Almeida et Brothers qui fut un membre correspondant de la chambre.

<sup>53</sup> Le chiffre d'affaires des traitants allemands représentaient un peu plus de 40% du commerce extérieur de la colonie avant la guerre 1914-1918.

<sup>54</sup> B.C. Codo et S.C. Anignikin, 1982 : « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans le système capitaliste : le cas du Dahomey entre les deux guerres ». In Coquery-Vidrovitch (C.) : *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, T.II, Paris, L'Harmattan, p.276.

L'administration fit le choix de centrer le développement du Dahomey sur les entreprises coloniales au détriment des entrepreneurs autochtones et des paysans. Pour cela, elle faisait éclater les grandes collectivités foncières de Ouidah à coup de manipulations et de harcèlement. Le 14 octobre 1904, le gouverneur Liotard envoya un dossier au gouverneur général en lui demandant de trouver des motifs pour annuler l'arrêt rendu par le tribunal français de Porto-Novo en faveur des Adjovi dans l' « affaire Adjovi-Kenney ». Pour Liotard,

*La jurisprudence établie le 20 juillet 1903 nous engage dans une voie dangereuse. Si l'on n'y prend pas garde, tous les territoires compris entre Cotonou, Tori, le lac Ahémé et Ouidah sont susceptibles d'être revendiqués et de devenir la propriété de quelques rares personnes de Ouidah qui en chasseront impitoyablement les occupants, ...<sup>55</sup>.*

L'administration s'opposa à l'exécution de cette décision de justice. Par ce refus, le pouvoir colonial empêcha les grandes collectivités de Ouidah d'exercer leur droit de propriété sur des terres qui leur avaient été arrachées par les Danxomènu.

En posant le plus souvent des actions au coup par coup pour répondre à une situation conjoncturelle ou à une concurrence trop pressante, l'administration fragilisa les intérêts des Ouidahniers. La crise de 1929 accrut cette tendance. L'ensemble de ces interventions ponctuelles, sur plusieurs décennies finit par constituer un arsenal de réglementations impressionnant<sup>56</sup>. Illustré par la complexité des licences et des patentes, ce système marginalisa, de fait, les entrepreneurs ouidahniens en cloisonnant leur activité et en leur interdisant l'accès aux formes majeures de la traite.

Impuissants devant ces mesures, ces commerçants dénoncèrent l'administration et ses pratiques visant à les liquider. Ils suscitèrent la création de *La Voix du Dahomey*, qui fit écho de leurs plaintes. En effet, dès les premières heures de sa création, le journal affirme que le commerçant dahoméen était :

*Victime d'une malveillance systématique de la part du gouvernement local<sup>57</sup>.*

---

<sup>55</sup> B.M. Collège et P. Manning, 1983 : « L'affaire Adjovi : la bourgeoisie foncière naissante au Dahomey, face à l'administration coloniale ». In Coquery-Vidrovitch (C.) : *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, T.II, Paris, L'Harmattan, Racines du présent, p.250.

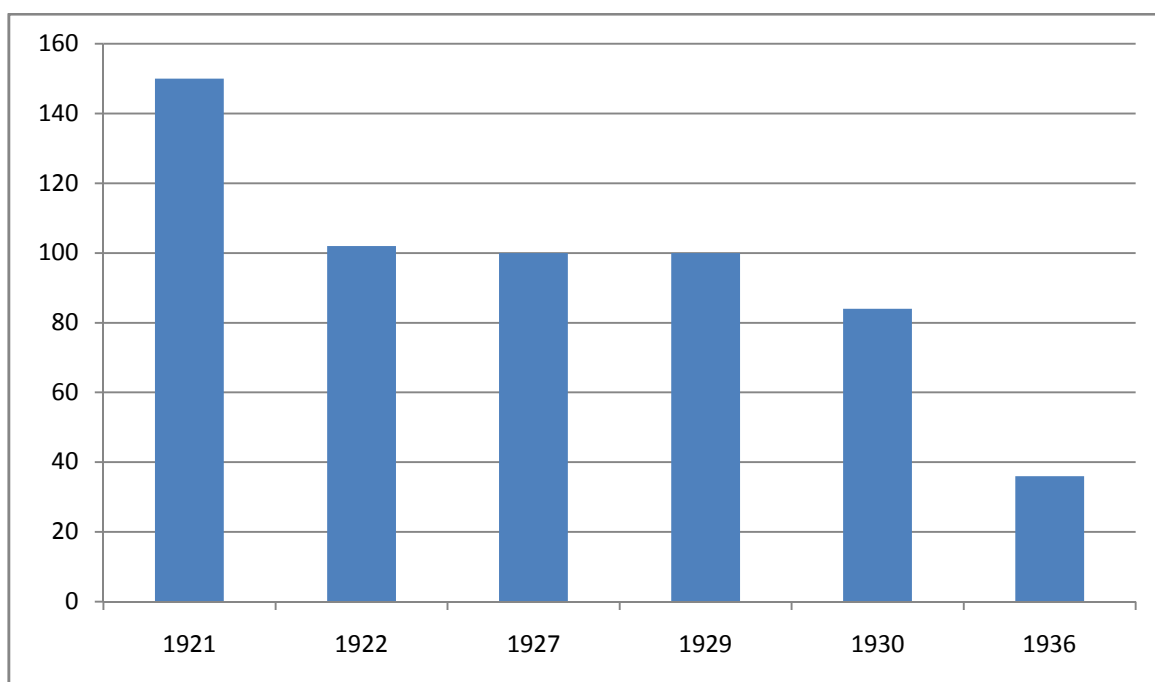
<sup>56</sup> Cet arsenal manque d'homogénéité et de cohérence car l'administration refusa d'appliquer les dispositions de certains textes lorsque ceux-ci n'allèrent pas en sa faveur.

<sup>57</sup> *La Voix du Dahomey*, n° 17 du 15 avril 1928 et 27 de décembre 1928.

Le même journal regretta que le traitant dahoméen ne fût l'objet d'aucune sollicitude de la part de l'administration<sup>58</sup>.

En conséquence, la politique fiscale discriminatoire de l'administration affaiblit considérablement le secteur indigène de l'économie du Dahomey. Une étude minutieuse des différentes listes électorales de la chambre de commerce révèle bien le recul des commerçants dahoméens. En effet, entre 1921 et 1936, ce recul était perceptible. Au lendemain de la grande Guerre, les Sociétés Anonymes et particulièrement les Sociétés Anonymes à Responsabilité Limitée se développèrent. Ainsi, les grandes entreprises coloniales<sup>59</sup> se ruèrent au Dahomey. A la faveur de la crise des années 1930, elles éliminèrent les petites entreprises autochtones et même européennes. Cette marginalisation paraît être le fait d'une action concertée avec l'administration coloniale. Elle résulte aussi des difficultés d'accès de ces entrepreneurs aux marchés et aux crédits comme l'illustre le tableau suivant.

Graphique n°4 : Evolution de l'effectif des traitants dahoméens de 1921 à 1936.



Sources : Réalisé à partir de A.N.B, Codo, 1993, p.277, et Manning et Mawr, 1983, pp.241-267.

Comme le traduit le graphique, on se rend aisément compte que sur les 150 commerçants en 1921, il ne resta qu'une centaine en 1921-1922. Cet effectif se maintint

<sup>58</sup> *La Voix du Dahomey*, n° 21 du 15 juillet 1928.

<sup>59</sup> Il s'agit des maisons de commerce comme : la CFAO, SCOA, CICA, GB-Ollivant, John Walden et Cie, Ltd. et John Holt.

tant bien que mal jusqu'en 1930. A partir de cette année le rythme de faillites s'accéléra. Pire, au lendemain de cette crise en 1936, ils n'étaient que 36 Dahoméens à exercer dans le secteur commercial.

Pendant ce temps, les maisons européennes se consolidèrent. Elles restèrent l'objet de toutes les sollicitudes de l'administration. Forts du soutien du pouvoir colonial, les entrepreneurs français mirent tout en œuvre pour régner sans partage sur le marché dahoméen. Les marchés administratifs leur furent réservés comme l'atteste une circulaire du gouverneur Fourn dans l'approvisionnement du marché européen en peaux d'animaux<sup>60</sup>. En effet, à travers cette circulaire, le gouverneur demandait aux commandants de porter l'avis d'appel d'offre aux négociants européens. Ainsi, le secteur indigène fut exclu de ce processus de fournitures de peaux d'animaux. Les seuls Dahoméens autorisés à participer à l'opération après la révolte des traitants indigènes furent les imprimeurs. Les banques refusèrent de prêter aux traitants dahoméens qui manifestèrent le besoin de résister à la crise. Ceux à qui on accepta de prêter durent rembourser à des taux d'intérêts exorbitants<sup>61</sup>.

Toutefois, l'administration ne s'arrêta pas en si bon chemin. Le pouvoir colonial, après avoir favorisé l'effritement des bases de la bourgeoisie indigène, encouragea l'installation de nouveaux intermédiaires. En effet, les Syriens et Libanais profitèrent du mandat français établi sur leur pays pour prendre d'assaut le commerce de détail sur le marché ouidahien. Dès lors, les ventes des maisons<sup>62</sup> de second ordre se trouvèrent considérablement réduites. Les grandes maisons européennes, leaders du commerce de gros et de demi-gros, trouvèrent avantageux de passer par l'intermédiaire des Levantins qui se contentèrent de peu.

Tous ces facteurs contribuèrent à l'effritement des bases de la petite bourgeoisie paysanne et commerçante de Ouidah qui se lança aux côtés de l'élite dans la lutte politique.

---

<sup>60</sup> Après avoir essayé les critiques des commerçants indigènes, l'administration autorisa un imprimeur dahoméen, Dorotheé Lima à participer à l'appel d'offre.

<sup>61</sup> L. Zinsou-Derlin, 1976 : « La Banque de l'Afrique occidentale dans la crise ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres. Actes du colloque l'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p. 510.

<sup>62</sup> Comme maisons de second ordre à Ouidah, on peut citer : le français Michant et Drot, les anglais Macfarlane et Engebauer, l'allemand Noltenius et Daul, les indigènes J. de Medeiros, Yamajako et d'Almeida Brothers.

## Conclusion

Ainsi, la lutte entre le colonisateur et les Dahoméens pour le contrôle de l'économie de la colonie fut permanente. Née de l'empressement du colonisateur à mettre le Dahomey "en valeur" à partir de ses propres ressources, cette lutte déboucha sur la liquidation de la bourgeoisie autochtone.

L'administration coloniale profita des faiblesses structurelles pour affaiblir les bases de la bourgeoisie ouidahnienne. De même, les ambitions du colonisateur contribuèrent à la liquidation du secteur indigène de l'économie de traite dahoméenne. De fait, dès le début de la colonisation, l'administration entreprit une vaste politique d'immatriculation des terres dans les grandes régions de palmeraies au cours de laquelle elle favorisa les Dahoméens qui adhèrent à sa cause. La mise en œuvre de la politique de « diviser pour régner » permit à l'administration coloniale d'arrêter l'expansion des propriétés foncières des grandes collectivités ouidahniennes.

Les Dahoméens en surprenant le colonisateur par leur esprit d'initiative entrepreneuriale aiguisèrent l'appétit de celui-ci. Ce dernier pour favoriser les traitants métropolitains mit tout en œuvre pour venir à bout des entrepreneurs autochtones, véritables chevilles ouvrières de l'émancipation indigène. En effet, l'administration phagocytait les grandes lignées ouidahniennes en plaçant à leur tête ses protégés ; ce qui lui permit de mettre en œuvre sa politique fiscale. Car certains de ces chefs de famille furent de célèbres chefs de cantons chargés de percevoir l'impôt de capitation auprès des populations de leur zone d'influence.

Par cette politique, l'administration appauvrit les Ouidahniens. Elle les dépouilla de leur réserve en les empêchant d'en accumuler d'une part, et d'autre part obligea le plus grand nombre à se livrer soit aux cultures d'exportation soit à travailler comme manœuvres pour le plus grand bénéfice des entreprises coloniales. La politique d'investissement en infrastructures détourna les bénéfices au profit des compagnies étrangères au détriment des entreprises dahoméennes, surtout celles de Ouidah.

Privées de leur principal capital, la terre, ces collectivités virent leur revenu baisser. A bout de souffle, les Ouidahniens tentèrent leur chance dans l'administration coloniale comme instituteurs, agents de santé, interprètes, etc.

Dans cette nouvelle administration, Ouidah perdit non seulement son poids de métropole économique et commerciale mais aussi et surtout celui de capitale régionale au plan des relations internationales du Danxomè, pour devenir un centre urbain quelconque.

Le secteur colonial tel un phénix renaît souvent après les séries de crises qui l'ébranlèrent dans l'entre-deux-guerres. Au cours de cette période, le secteur indigène connut certainement une élimination progressive.

## SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

### I- Sources

#### A- Sources orales

Les détenteurs de sources orales dont nous déclinons ici les identités nous ont permis de vérifier les informations que nous avons lues dans les divers travaux consultés. Nous présentons ici, les informateurs les plus utiles.

#### Liste des détenteurs de sources orales

N° d'ordre	Nom et prénoms	Résidence	Âge approximatif	Profession et/ou fonction	Date et lieu de l'entretien	Essentiel des informations recueillies
1-	ADIKPETO Antoine (a)	Cotonou	59 ans	Instituteur à la retraite	9 et 10 juin 2012 à Zogbo (Cotonou)	Il nous a renseigné sur l'arrivée à Ouidah des levantins qui développèrent leur commerce au détriment des Indigènes.
2-	BANCOLE Alexis (a)	Abomey- Calavi	75 ans	Géographe et enseignant à la retraite	14 juillet 2013 à Abomey- Calavi	Il nous a fourni des informations liées à l'approvisionnement de Ouidah en produits locaux. Il nous a aussi entretenu sur les difficultés des populations de Ouidah après le détachement de la ville de son arrière-pays.
3-	HOUESSINON Kocou (b)	Quartier xwédacomè- Djègbadji (Ouidah)	85 ans environ	Cheminot à la retraite	13 mars 2014 à Cotonou et 11 juillet 2014 à Ouidah	Ce dignitaire traditionnel xwéda nous a fourni des informations liées au rayonnement de la gare routière de Ouidah pendant la domination française du Dahomey.
4-	OLOGOUDOU Emile (a)	Quartier Ganlononcodji (Ouidah)	79 ans	Professeur de Sociologie à la retraite	15 juillet 2014 à Ouidah	Fils du dernier adjoint du commandant de cercle et premier sous-préfet de Ouidah, Emile Ologoudou est très informé sur l'occupation spatiale de Ouidah avant et après la domination fon. Très renseigné sur les effets de la colonisation sur la

						ville de Ouidah, il nous a fourni des informations liées à l'aspect sociologique de la baisse des activités économiques dans la région.
5-	TOHOUÉGNON Jean-Pierre (b)	Quartier Tovè (Ouidah)	85 ans environ	Agent commercial à la retraite	15 avril 2014 à Ouidah	Il est très imprégné de l'histoire de Ouidah. Il détient d'utiles informations sur la comptabilité de la Société Commerciale de l'Ouest Africain dans laquelle il a travaillé. Malheureusement, nous avons appris la mort de cet informateur le 14 juillet 2014.
6-	TOLI Pierre (b)	Cotonou	68 ans environ	Tôlier	7 avril 2014 à Zogbohohè (Cotonou)	Il a parlé des circonstances dans lesquelles plusieurs traitants ouidahniers furent évincés du commerce des produits du palmier à huile et de poissons fumés. Il a aussi évoqué l'hypothèse de l'érection à Ouidah d'un port de pêche pour permettre aux autochtones de renouer avec la pratique d'une activité séculaire.

(a) : Informateurs,

(b) : Détenteurs de sources orales.

### **B- Sources d'archives**

Nous avons conscience du lien intrinsèque qu'a notre thème d'étude avec les documents d'archives. Pour le moment, nous n'avons pas pu faire les recherches comme nous l'aurions souhaité mais nous espérons combler, dans la mesure du possible, ce vide par la suite. Car l'état actuel des Archives Nationales ne nous a pas permis d'entrer en possession

de tous les documents qui auraient été utiles à notre travail. Ainsi, il nous était interdit de consulter les documents de la série Q pour diverses raisons.

Cependant, nous avons pu exploiter les documents de la série D qui rassemble des pièces archivistiques relatives à la situation politique dans la colonie du Dahomey pendant la période que couvre notre étude.

Dans cette série nous avons notamment consulté les rapports des représentants des succursales des maisons de commerce européennes à Ouidah, les rapports des commandants de cercle de Ouidah et ceux des Gouverneurs du Dahomey sur la situation politique, économique et sociale de Ouidah dans la colonie.

### **1- Archives Nationales du Bénin (Porto-Novo)**

A Ouando, aux A.N.B, nous avons consulté les rares procès-verbaux des élections aux conseils généraux de la commune mixte et de plein exercice de Ouidah. Il en est de même des cartons de la série D relatifs aux affaires politiques notamment 7D<sub>3</sub>, 7D<sub>11</sub>, 7D<sub>55</sub>, etc.

### **2- Fonds privés**

Au cours de nos recherches, notre thème a captivé l'attention de certains de nos informateurs qui ont gracieusement mis à notre disposition certains documents d'archives.

Dans ces fonds familiaux, nous avons trouvé des informations éparées sur les activités économiques à Ouidah, des Afro-Brésiliens et des Dahoméens qui participèrent à l'économie de traite. Certaines de ces informations nous ont permis de pallier l'inaccessibilité de certains documents des séries E et Q actuellement en cours de numérisation aux A.N.B.

Les éléments tirés des sources d'archives sont croisés avec les témoignages oraux recueillis et les informations écrites tirées des ouvrages, mémoires ou thèses.

## **II- Éléments de bibliographie**

### **A- Ouvrages et travaux de méthodologie**

ANIGNIKIN (S. C.), 2006, « Des mots, des concepts et une méthode pour écrire l'histoire de l'Afrique : problèmes actuels de l'historiographie africaine ». In *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n°12, Abomey-Calavi, pp. 153-188.

BEAUD (M.), 1994 : *L'art de la thèse*, Paris, La découverte, 169p.

GAYIBOR (N.L.), 2011 : *Sources orales et histoire africaine, approches méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 221p.

IROKO (A.F.), 2012, *Du fond et de la forme des travaux de recherche : le contenu et le contenant*, UAC/Séminaire de DEA/Histoire et Archéologie, 11p.

LE GOFF (J.) et NORA (P.) (édit.), 1974 : *Faire de l'histoire*, 3 Vol., (Vol. I, *Nouveaux problèmes*, 310p., Vol. II, *Nouvelles approches*, 334p., Vol. III, *Nouveaux objets*, 373p.), Paris, Gallimard.

OBENGA (Th.), 1986 : « Méthodologie en histoire africaine ». In *Les cahiers du Celtho*, n° I, pp.35-52.

### **B- Ouvrages et travaux généraux**

ALMEIDA-TOPOR (H. d'), 1976 : « Crise commerciale et crise du colonial en Afrique noire ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, pp. 538-543.

ALMEIDA-TOPOR (H. d'), 1999 : *L'Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 383p.

BERTHELEMY (J-C.), 1980 : « L'économie de l'Afrique occidentale française et du Togo, 1946-1960 ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 67, n°248-249, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, pp. 301-337.

BOBRIE (F.), 1976 : « L'investissement public en Afrique noire française entre 1924 et 1938. Contribution méthodologique ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, pp. 459-476.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1976 : « L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du sous-développement ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, pp. 386-424.

DULUCQ (S.) et GOERG (O.) (édit.), 1989 : *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985. Habitat et transports*, Paris, L'Harmattan, 222p.

POINSOT (J.), SINOUE (A.) et STERNADEL (J.), 1989 : *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, ORSTOM ACA, 346p.

SURET-CANALE (J.), 1962 : *Afrique noire. L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, L'Harmattan, Editions Sociales, 636 p.

### **C- Ouvrages et travaux sur le Dahomey/Bénin**

ALMEIDA-TOPOR (H. d'), 1973, « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la première Guerre mondiale ». *In Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 60, n°219, 2<sup>ème</sup> trimestre, pp. 196-241.

ANIGNIKIN (C.S.) et CODO (C.B.), 1982 : « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans le système capitaliste : le cas du Dahomey entre les deux guerres ». *In Revue canadienne des études africaines*, vol.16, n°2, pp.331-342.

ANIGNIKIN (C.S.), CODO (C.B.) et DOSSOU (L.), 1992 : « Le Dahomey ». *In COQUERY-VIDROVITCH (C.) (Dir.) : L'Afrique occidentale aux temps des Français : colonisateurs et colonisés, 1860-1960*, Paris, La découverte, pp.371-405.

AUBLET (E.), 1894 : *La guerre au Dahomey 1888-1893*, Berger-Levrault et compagnie, Paris, 350p.

BONFILS (J.), 1999 : *La mission catholique en République du Bénin. Des origines à 1945*, Paris, Karthala, 276p.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1971 : « De la traite des esclaves à l'exportation de l'huile de palme et des palmistes au Dahomey : XIX<sup>ème</sup> siècle ». *In MEILLASSOUX et alii : Evolution du commerce de l'Ouest Africain*, Oxford University Press, pp.107-122.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1980 : « Industrie et dépendance. Les retards de l'industrialisation dans l'empire français dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Etude comparée Afrique-Indochine ». *In MUDIMBE (V.Y.) (Dir.). Actes du congrès international des études africaines de Kinshasa : la dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier*, Paris, Berger-Levrault, pp.109-129.

COQUERY-VIDROVITCH (C.) (édit.), 1988 : *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, T.I, 135p.

CORNEVIN (R.), 1981 : *La République Populaire du Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 584p.

DESANTI (H.), 1945 : *Du Danhomè au Bénin- Niger*, Paris, Larose, 266p.

- HOLONOU (M.), 1980-1981 : *Le Mono et la crise économique mondiale : 1930-1935*, mémoire de maîtrise d'histoire, UNB, Ecole Normale Supérieure, 92p.
- HOUEMAVO (A.) ép. GRIMAUD, 1984 : *La politique économique coloniale au Dahomey (entre deux guerres) et ses implications sociales*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle d'histoire, Université de Dakar, 383p.
- KARL-AUGUSTT (E.), 1970 : *Les traités de protectorat français dans le Danxomè, 1892-1894*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle d'histoire, Toulouse, 603p.
- LOMBARD (J.), 1954 : « Cotonou, ville africaine ». In *Etudes dahoméennes*, vol. X, 210p.
- DISSOU (M.), 1972 : « Développement et mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey » In *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII-47, pp.485-499.
- MANNING (P.), 1969 : *An economic history of southern Dahomey, 1880-1914*, thesis history (modern), University of Wisconsin.
- MANNING (P.), 1993 : « Structure économique et politique économique dans l'histoire du Bénin ». In *Africa Zamani*, Yaoundé, Codesria, Nouvelle série, pp.163-190.
- MANNING (P.), 1982 : *Slavery, colonialism and economic growth in Dahomey, 1640-1960*, Cambridge university press, 446p.
- SINOUE (A.) et OLOUDE (B.), 1988 : *Porto-Novo. Ville d'Afrique noire*, Marseille, Parenthèses, 175p.
- SOTINDJO (D.S.), 1989-1990 : *La gestion urbaine de la ville de Cotonou*, mémoire de DEA d'histoire, Université Paris VII, 131p.
- SOTINDJO (D.S.), 2010, *Cotonou. L'explosion d'une capitale économique (1945-1985)*, Paris, L'Harmattan, 336p.
- SOWANOU (S.C.), 2000-2001 : *Evolution politique et économique de Grand-Popo et ses environs de 1885 à 1960*, mémoire de maîtrise d'histoire, UNB, 131p.
- TCHITCHI (Y.T.) et CODO (C.B.), 2009 : *Dada Gbehenzin ....Un héros des résistances africaines à la pénétration coloniale au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Actes du colloque sur le centenaire de la mort du roi Béhanzin tenu à l'hôtel Dako 1<sup>er</sup> de Bohicon du 13 au 15 décembre 2006, Cotonou, Ablodé, 261p.
- VIDEGLA (D.K.M.), 2015 : « Une approche du rôle économique et politique des Africains émancipés de retour dans les sociétés de la Côte des esclaves (1830-1900) ». In ASSIMAKPATCHA (E.), MOUCKAGA (H.) et TSIGBE (K.N.) (éds.) : *Au cœur d'une relecture des sources orales en Afrique*. Etudes sur l'histoire africaine en hommage au Professeur Théodore Nicoué Lodjou Gayibor, Paris/Lomé, Karthala/Université de Lomé, pp.617-635.

#### **D- Ouvrages et travaux sur Ouidah**

AHONONGA (I.N.), 2012-2013 : *Questions domaniales et développement économique de la région de Gléxwé/Ouidah : 1894-1929*, mémoire de maîtrise d'histoire, UAC, 128p.

ANIGNIKIN (C.S.) et CODO (C.B.), 1985 : « Ouidah sous le régime colonial ». In *Les voies de la renaissance de Ouidah*. Actes du pré- colloque Origines tenu à Ouidah du 23 au 27 septembre 1985, Caen, Kanta, pp.103-114.

CODO (C.B.), 1993 : « Régime colonial, crises économiques et mutations socio-économiques à Ouidah (1927-1937) ». In *Afrika Zamani*, n°1, pp : 175-189.

BANCOLE (A.), 1983 : *L'approvisionnement vivrier de Ouidah (Bénin)*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle de géographie, Bordeaux, 1983, 291p.

HINVI (C.), 1998-1999 : *Les marchés de Ouidah : spécificité et fonctionnement*, mémoire de maîtrise de géographie, UNB, 110p.

HOUECHENOU (T.), 1985 : « Ouidah et l'évangélisation ». In *Les voies de la renaissance de Ouidah*. Actes du pré- colloque Origines tenu à Ouidah du 23 au 27 septembre 1985, Caen, Kanta, pp.97-102.

MANNING (P.) et COLLEGE (B.M.), 1983 : « L'affaire Adjovi : la bourgeoisie foncière naissante au Dahomey, face à l'administration coloniale ». In *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, T.II, Paris, L'Harmattan, Racines du présent, pp. 241-267.

REYNIER, 1993 : « Ouidah : organisation du commandement indigène à Ouidah ». In *Mémoire du Bénin* (matériaux d'histoire), n° 2, 88p.

SINOUE (A.), 1995 : *Le comptoir de Ouidah. Une ville africaine singulière*, Paris, Karthala, 191p.

## TABLE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUE

Carte n°1.....	8
Tableau n° 1.....	27
Tableau n° 2.....	30
Tableau n° 3.....	33
Tableau n° 4.....	35
Graphique n° 1.....	27
Graphique n° 2.....	28
Graphique n° 3.....	31
Graphique n° 4.....	39

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	i
Sigles et acronymes.....	ii
Introduction .....	1
Première Partie : Approche conceptuelle et méthodologique.....	3
Chapitre I- Approche conceptuelle. ....	4
I- Enoncé du sujet et définition des concepts.....	4
A- Enoncé du sujet.....	4
B- Problématique .....	4
C- Clarification conceptuelle et cadre de l'étude.....	5
1- Définition des concepts.....	5
2- Cadre de l'étude.....	6
II- Objectifs et hypothèses de recherche.....	9
A - Objectifs et intérêt de l'étude.....	9
B- Hypothèses de recherche.....	10
Chapitre II : Etat de la question.....	11
A- Les travaux des chercheurs étrangers.....	11
B- Les travaux des chercheurs nationaux.....	11
Chapitre III : Méthodologie à appliquer.....	15
A- Les documents d'archives et autres sources écrites.....	15
B- Les sources orales.....	15
C- Les sources matérielles.....	15
D- Traitement et analyse des données.....	16
Deuxième partie : Orientation générale et point de la recherche.....	17
Chapitre IV : Présentation du plan provisoire de la thèse.....	18
Première Partie : La conquête du Danxomè et l'intégration de Ouidah à la Colonie du Dahomey.....	18
Deuxième partie : La chute de Ouidah (1945-1960).....	19
Troisième partie : L'évaluation des conséquences de la baisse des activités économiques à Ouidah.....	20
Chapitre V : Présentation des premiers résultats à titre illustratif.....	21
Chapitre V : Ouidah dans l'économie du Dahomey.....	21
A- Le triomphe de l'économie de traite.....	21

1- Le dynamisme du secteur indigène.....	21
2- La mono-exportation des produits du palmier à huile : talon d'Achille de l'économie de traite.....	23
B- Les crises économiques et l'aggravation des difficultés économiques.....	25
1- La crise monétaire.....	25
2- La crise économique mondiale et la chute des prix.....	29
C- L'expansion du secteur public et la liquidation des traitants indigènes par l'administration coloniale.....	32
1- La politique fiscale : l'arme fatale de l'administration coloniale .....	32
2- L'exclusion des traitants indigènes dans l'attribution des marchés publics.....	36
Conclusion.....	41
Sources et éléments de bibliographie .....	43
I- Sources .....	43
A- Sources orales .....	43
B- Sources d'archives.....	44
1- Archives publiques nationales du Bénin (Porto-Novo).....	45
2- Fonds privés.....	45
II- Eléments de bibliographie.....	46
A- Ouvrages et travaux de méthodologie.....	46
B- Ouvrages et travaux généraux.....	46
C- Ouvrages et travaux sur le Dahomey/Bénin.....	47
D- Ouvrages et travaux sur la région de Ouidah.....	49
Tables des cartes, tableaux et graphiques.....	50
Table des matières .....	51